

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ÉRIC CARDINAL, président de la consultation
Mme LUBA SERGE, commissaire
M. JOSEPH TCHINDA KENFO, analyste

SITE RAY-MONT LOGISTIQUES – SECTEUR ASSOMPTION SUD

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 novembre 2024, 19 h
Plaza Antique
6086, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1N 1C1

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024, en soirée

MOT DU PRÉSIDENT DE LA CONSULTATION, M. ÉRIC CARDINAL 2

PRÉSENTATION DES OPINIONS :

Mme Chloé Leflot, citoyenne 3

M. Martin Saint-Georges, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal..... 10

M. Marc-André Roy, Parti québécois - Circonscription Camille-Laurin 20

Mme Mireille Goulet, citoyenne..... 25

PAUSE

Mme Cassandra Charbonneau, Mobilisation 6600 Parc-Nature..... 33

M. Philippe Mizutani, citoyen 46

Mme Anne-Claire Podvin-Nouail, citoyenne 57

MOT DE LA FIN..... 66

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT DE LA CONSULTATION

M. ÉRIC CARDINAL, PRÉSIDENT DE LA CONSULTATION :

5 Alors, bonsoir mesdames et messieurs. Alors, bienvenue à cette séance d'audition des opinions, la deuxième, donc, réalisée dans le cadre de la consultation publique sur le site Ray-Mont Logistiques, secteur Assomption Sud.

10 La séance va se dérouler en français. Toutefois, ceux qui désirent s'exprimer en anglais peuvent le faire. This session will be conducted in French, but if you wish to address the commissioners in English, you are welcome to do so.

15 Alors je me présente à nouveau. Mon nom est Éric Cardinal et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, président de l'Office, m'a confié la présence de cette consultation. Je suis accompagné de la commissaire Luba Serge.

Mme LUBA SERGE, commissaire :

20 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

 Et nous sommes appuyés dans nos travaux par l'analyse Joseph Tchinda Kenfo, ici même.

25 Alors, au nom de mes collègues et de l'Office, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos travaux ce soir, et depuis le début de cette consultation. Un total de 20 personnes et représentants de divers groupes a manifesté le désir de présenter oralement leur opinion devant les commissaires, parmi lesquels 14 nous ont déposé une opinion écrite. Donc, nous les entendons dans le cadre de deux séances qui se tiennent, donc, aujourd'hui même le 12. Nous en avons eu
30 une plus tôt cet après-midi, et donc, nous terminons ce soir avec les derniers intervenants.

Et au total, nous avons reçu 98 opinions écrites et 45 opinions thématiques recueillies par le biais du questionnaire sur le site Internet. Donc, un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cette consultation publique.

35

Alors, voyons maintenant le déroulement de cette séance. Nous allons entendre successivement, je crois que c'est sept présentations durant cette séance. Et nous prendrons une pause vers 20 h 30, ou aux alentours.

40

Chaque intervenant dispose de 10 minutes pour exposer son opinion, après quoi les commissaires auront aussi 10 minutes pour échanger avec les intervenants.

45

La séance est webdiffusée en direct et sera également disponible en différé dès demain sur le site de l'OCPM. Les transcriptions et les présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

50

Si, pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissent dans les interventions, les représentants de Ray-Mont Logistiques ainsi que ceux de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pourront user de leur droit de rectification dès la fin de cette séance, ou sinon, par écrit dans les 48 heures. Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office à la page de la consultation.

55

Je rappelle qu'à la suite des séances d'audition des opinions, nous procéderons à l'analyse de l'ensemble de l'information soumise dans le cadre de la consultation. Nous produirons un rapport, lequel contiendra nos recommandations. Le président de l'Office soumettra le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal et le rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

60

Alors, cela étant dit, nous allons maintenant accueillir notre première intervenante de ce soir. Alors, madame Chloé Leflot, c'est bien ça? Alors, bonsoir.

Mme CHLOÉ LEFLOT, citoyenne :

65 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

70 Bienvenue à cette consultation. Donc, je vous le rappelle, vous avez 10 minutes pour votre présentation. Lorsqu'il restera environ deux minutes, je vais vous faire un petit signe, le cas échéant.

Mme CHLOÉ LEFLOT :

75 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

 Puis ensuite, on pourra échanger entre nous.

80 **Mme CHLOÉ LEFLOT :**

 Très bien.

LE PRÉSIDENT :

85 À vous la parole.

Mme CHLOÉ LEFLOT :

90 Bien, merci. Donc, bonsoir, madame et monsieur les commissaires. Donc, moi je suis docteur Chloé Leflot, je suis médecin généraliste, je travaille à l'est de l'île de Montréal. Je viens ici effectivement comme citoyenne, comme habitante d'Hochelaga-Maisonneuve, mais donc, j'exerce mon activité professionnelle dans Mercier, plus précisément vers Longue-Pointe, en face, à l'Institut

95 universitaire de santé mentale de Montréal, donc anciennement appelé Louis Hippolyte Lafontaine.
Si je précise ça, c'est que j'ai le privilège de m'occuper de la santé physique de patients avec des
problématiques de santé mentale. Donc mes patients ont le bonheur d'être malades à la fois
physiquement et mentalement, et d'habiter dans l'Est de l'île de Montréal.

100 Donc, c'est ça. Donc, moi, je vous ai fait parvenir un mémoire, qui, à mes yeux, contient des
banalités, mais je vais les répéter avec plaisir. Je me suis basée sur des données tout à fait
disponibles facilement, soit de la santé publique de Montréal ou de l'Institut de santé publique du
Québec, qui montrent qu'il y a une disparité de santé déjà, que les habitants de l'Est de l'île de
Montréal vivent des disparités de santé, avec une espérance de vie plus courte, un taux plus élevé
de mortalité générale que le reste de l'île.

105 La population de l'Est de l'île de Montréal est composée d'une population vulnérable. Il y a
une plus forte proportion de familles avec des enfants en bas âge, c'est-à-dire en dessous de 4 ans,
que dans le reste de l'île de Montréal. Et bien sûr, une population d'aînés qui grandit partout, mais
c'est assez marqué dans l'Est.

110 Il y a une très forte prévalence dans l'Est des maladies chroniques, donc, maladies
cardiovasculaires, pulmonaires, des taux de cancer. Et l'Est de l'île se démarque par un taux plus
élevé d'hospitalisation de ses habitants.

115 L'Est de l'île est marqué par une plus grande proportion d'obésité, de population sédentaire.
Et en même temps, on se demande où on peut aller se balader dans certains coins de l'Est de l'île.

120 Donc, moi, c'est vrai que toutes ces données-là, ce sont des chiffres, mais je peux vous
assurer qu'en travaillant là où je travaille, je le constate au quotidien, les patients sont malades. Et,
je l'ai constaté, ce sont peut-être des histoires de chasse, mais moi, la route Hochelaga qui passe
devant le boisé, je la prends tous les jours. Je prends le bus 85 sur Hochelaga pour me rendre de
mon domicile à Louis-H. Et en 5 ans que je travaille à Louis-H., il m'est arrivé quand même de devoir
réanimer... faire une réanimation cardio-respiratoire de quelqu'un sur la rue Hochelaga. Pendant

125 une vague de chaleur l'été passé, j'ai assisté à un malaise d'une petite madame au croisement de Dickson et Hochelaga que j'ai ramenée dans ma Communauto.

Ça paraît des histoires de chasse, mais dans mes exercices, j'ai vécu, donc, en Europe, dans des villes plus défavorisées, puis ici, sur une petite portion de terrain, ça ne m'est jamais arrivé de devoir ramasser des gens par terre comme ça.

130 Donc c'est sûr que ce projet, moi... Depuis quelques années que je vois la mobilisation. C'est sûr que ça m'a interpellée d'un point de vue personnel, comme je vous dis, j'habite dans le quartier, et d'un point de vue professionnel, bien entendu.

135 Je suis inquiète pour moi, pour mes patients. Les choix qui sont faits, en 2024, de prioriser une industrie à cet endroit-là, me semblent aberrants, surtout sans se faire... Surtout, ce qui me choque énormément, c'est qu'en 2024, les études d'impact sur la santé n'aient pas été effectuées pour ce projet. Ça, je ne comprends pas.

140 J'ai l'impression que même si la loi est du côté de... de toute évidence, la loi est du côté du promoteur, il y a quelque chose qui cloche à ce niveau-là.

145 Donc, sur les dérogations qui ont été proposées, c'est sûr que moi, je suis assez... je suis plus que réservée. Je suis inquiète par rapport à l'îlot de chaleur que ça va... qu'une chape de bitume aussi importante va apporter pour les populations environnantes.

Comme je vous dis, c'était pendant une vague de chaleur à l'intersection Dickson et Hochelaga que j'ai vu une petite madame tomber dans la rue. Je l'ai ramenée dans sa maison climatisée. Elle ne doit pas habiter loin.

150 Je tiens à rappeler, je l'ai mis dans mon mémoire. Donc c'est une source, je ne vais pas vous dire de bêtises. Je tiens la source d'un document de la santé publique de Montréal, qui dit, donc, que les personnes vulnérables, âge bas ou personnes âgées, atteintes de maladies chroniques et/ou psychiatriques ou à faible revenu qui habitent dans un îlot de chaleur sont deux

155 fois plus à risque de décès lors d'un épisode de chaleur extrême. Deux fois plus à risque de décès. C'est un chiffre énorme. Je veux dire, c'est rare les données en médecine ou en santé où on peut dire multiplié par deux. C'est monumental, donc ça, ça m'inquiète énormément.

160 Je suis inquiète également parce que le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal est censé...
Donc, l'Est de l'île de Montréal, ça représente 27 % de la population de Montréal. Le CIUSSS de l'Est dispose de moins de 20 % des soins et des services de l'île. Donc, ça veut dire qu'on a une population plus malade et avec moins de ressources. On fait vite le calcul. La qualité des soins en est fortement impactée.

165 Voilà. Donc, moi, ce que... bien, je ne peux pas vraiment parler de l'impact qu'aura l'implantation de Ray-Mont Logistiques, parce que, bien, je ne suis que médecin, moi, je m'occupe des conséquences. Mais c'est une industrie. Il y avait une étude aussi de l'Université de Montréal, hein, qui montrait qu'au Québec, donc une étude spécifiquement faite au Québec, que les enfants exposés aux polluants industriels sont particulièrement à risque de développer un asthme. Donc on rappelle que déjà dans l'Est de l'île de Montréal, les habitants sont plus à risque de pathologies pulmonaires. Là, on parle des enfants. Exposés aux polluants industriels. Donc là on regroupe tous les... on coche toutes les cases.

175 Donc, c'est ça. L'impact de l'implantation de Ray-Mont Logistiques, bien, je ne le connais pas, parce qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact ni sur l'environnement ni sur la santé. Lors de la consultation d'il y a quelques semaines, c'est vrai qu'on a parlé de l'impact du bruit. Alors oui, effectivement, c'est un problème également, mais je suis étonnée qu'il n'y ait pas eu d'étude... de, comment dire... d'évaluation, effectivement, sur le côté vague de chaleur, poussière, pollution atmosphérique.

180 Donc ça, moi, ça me semblerait à minima nécessaire d'avoir un suivi rapproché de tout ça pour... si ce n'est pour ne pas prévenir, au moins accompagner les populations qui vont subir ces désagréments et ces conséquences dramatiques dans les prochaines années.

185 C'est pas mal ça que je voulais dire. Je pense que je pourrais en discuter longtemps, mais
je pense que ce sont pas mal les choses que je voulais apporter. Bien entendu, sans parler des
alternatives qu'un site comme ça pouvait proposer. J'ai parlé du manque de vert dans mon
mémoire. J'ai apporté aussi l'intérêt, toujours, de la verdure, du fait d'avoir l'accès à la nature qui
190 apporte du bienfait à la santé. Mais on en est tellement loin, là, que ça me semble un peu illusoire
de discuter de ça ce soir.

C'est ça. Donc, les habitants du quartier subissent vraiment une coexposition à des facteurs
défavorables rien qu'en habitant ici. Donc, c'est pas mal ça que je voulais dire. J'ai l'impression de
rapporter des banalités, mais je pense que c'était important de les redire.

195

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci, puis on a quelques questions pour vous. Luba?

200

Mme LUBA SERGE :

Moi, je... Vous terminez votre mémoire en parlant d'une évaluation des impacts sur la santé
ainsi qu'un suivi de ces impacts pour garantir des mesures compensatoires. Est-ce que vous
pourriez élaborer un petit peu?

205

Mme CHLOÉ LEFLOT :

Un petit peu. Bien, alors, je ne suis pas spécialiste en santé publique, donc j'ai essayé de
regarder un petit peu qu'est-ce qui pouvait être fait. C'est justement le... alors, ce n'est pas
210 exactement le but d'une évaluation d'impact sur la santé, mais qui n'a pas été faite, donc je ne peux
pas, c'est pour ça que moi, je... Les solutions que je peux vous proposer sont limitées, parce que
ce n'est pas ma spécialité, je ne suis que médecin généraliste.

Comment mesurer ces impacts? À quelle fréquence le faire? Comment le faire? Moi
215 personnellement, d'un point de vue professionnel, je n'ai pas cette réponse-là, mais j'imagine qu'elle

est faisable. Enfin en 2024, je pense que les mesures d'impact sur la santé de ce genre de varia est quand même un sujet suffisamment étudié, et central, j'ai envie de dire, dans notre situation actuelle mondiale, que j'imagine... mais ce n'est pas à moi de donner cette réponse-là, malheureusement. Je n'ai pas les... Désolée, j'ai arrêté...

220

Mme LUBA SERGE :

O.K., merci.

225

LE PRÉSIDENT :

Mais, est-ce que, quand même, vous seriez en mesure de nous dire ce que contient une étude d'impact sur la santé?

230

Mme CHLOÉ LEFLOT :

Alors, les études d'impact sur la santé, c'est... Oui. Alors, les études d'impact sur la santé, elles ont été refusées par la direction de la santé publique parce que le projet était trop avancé. Parce que le projet avait déjà été mis en place, et qu'avant... Une étude d'impact pour la santé est censée être faite avant que tout projet soit mis en place.

235

Donc l'étude d'impact sur la santé, elle... à la base, il n'y a pas un carcan défini et... Au contraire, c'est justement... Ils sollicitent la population, des experts dans le domaine, dans le domaine en question pour justement faire un *brainstorming*, déjà, initial, de quel varia doit être analysé, comment, sur quelle durée. Et ça, c'est, donc... L'étude d'impact sur la santé, elle est faite avant, elle n'est pas forcément faite sur un suivi, mais elle peut préconiser un suivi et les modalités du suivi. C'est ça.

240

Mais, à la base, c'est déjà un gros *brainstorming* entre populations, santé publique et tous les intervenants nécessaires. Comment dire... Selon l'évaluation de la santé publique, s'ils ont besoin d'ingénieurs, ce sont des ingénieurs spécialisés en bruit. Si ce sont des ingénieurs

245

spécialisés en ça, ils prennent les avis à droite à gauche pour justement avoir des avis de gens spécialisés dans la question.

250 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous avez mentionné une étude de l'Université de Montréal. Je n'ai pas bien saisi l'étude portait sur quoi?

255 **Mme CHLOÉ LEFLOT :**

Sur le risque, en fait, de la pollution industrielle sur l'état respiratoire des enfants. Et donc, parce que, en fait, les études médicales sur les impacts environnementaux sont très difficiles à réaliser. Parce qu'en fait, il y a tellement de biais...

260

Si on prend deux enfants pour comparer, s'il y en a un qui habite dans l'Ouest de l'île et un dans l'Est de l'île, il y en a un qui a de l'asthme, il y en a un qui n'a pas d'asthme, on ne peut pas juste dire que c'est parce qu'il y en a un qui habite dans l'Est de l'île et qu'il y en a un qui habite dans l'Ouest de l'île. C'est parce qu'il y a trop de facteurs qui joueraient, etc.

265

Et donc, cette étude-là, c'est... J'ai trouvé intéressant de la mettre parce que c'est une étude, une des rares études où ils ont été capables de démontrer qu'entre un enfant qui est exposé à un polluant industriel versus un enfant qui n'est pas exposé à un polluant industriel, avec les mêmes composantes, c'est-à-dire le même niveau de revenu des parents, la même éducation, la même santé de base, il y a plus d'asthme chez ces enfants-là qui vont être exposés à la pollution industrielle. Oui, c'est ça, plus d'asthme. Je l'ai mise parce que les études environnementales, c'est très dur d'avoir des conclusions formelles, en fait.

270

LE PRÉSIDENT :

275

O.K., je comprends.

Mme CHLOÉ LEFLOT :

280 En médecine.

LE PRÉSIDENT :

285 Si vous pouviez donner la référence ou me transmettre le rapport?

Mme CHLOÉ LEFLOT :

Oui bien sûr, je pourrai laisser mon... il y a... j'ai toutes les références dans mon mémoire.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup.

Mme CHLOÉ LEFLOT :

295 Pas de souci.

LE PRÉSIDENT :

300 Alors, rebonsoir. Monsieur Martin Saint-Georges, c'est bien ça? Nous n'avons pas de mémoire, non? Vous n'avez pas déposé...

M. MARTIN SAINT-GEORGES, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal :

305 Non, en fait, je vais vous déposer... j'ai déjà déposé une copie du PowerPoint que je vais vous présenter.

LE PRÉSIDENT :

310

Ah, parfait, donc on a une présentation. Donc, on regarde votre présentation et on vous écoute.

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

315

Alors, bonsoir, mon nom est Martin Saint-Georges. Je suis organisateur communautaire au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Je suis en lien avec le territoire d'Hochelaga-Maisonneuve. Donc, je suis ici au nom du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Notre organisation a pour mandat, naturellement, la mission de santé. On est l'organisme de santé, finalement, du territoire.

320

Au cœur de notre mission, naturellement, les services de santé, s'assurer de la répartition des services sur le territoire, assurer une responsabilité populationnelle et le mandat de santé publique local qui vient avec. Veiller à ce que l'organisation des services soit complète. On a naturellement, là, les mandats, les CLSC, les CHSLD, les CH, les hôpitaux, etc., etc. Et donc naturellement, tout ça dans une coordination avec les autres acteurs de santé du territoire.

325

Vous nous connaissez probablement plus à travers les hôpitaux, les gens connaissent d'emblée plus les établissements, fréquemment. Santa Cabrini, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, l'Institut universitaire en santé mentale, huit territoires de CLSC, un institut d'hémato-oncologie, 15 centres d'hébergement, trois centres de jour et deux centres de recherche.

330

Donc, pour Montréal, au Québec, on est le troisième plus peuplé des CIUSSS. On est donc... 27 % de la population montréalaise se retrouve sur le territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

335

Donc, on était... On va vous parler rapidement des caractéristiques de la population. Docteur Leflot a déjà donné quelques caractéristiques. Rapidement, ce graphique démontre, finalement, la défavorisation matérielle qui est plus élevée à l'Est. Vous pouvez aussi voir que la défavorisation sociale ne se compare pas nécessairement de façon avantageuse non plus.

340 Donc, pour ce qui est des maladies chroniques, c'est 36,3 % de la population qui souffre de
maladies chroniques. Vous pouvez voir les chiffres par RLS aussi. Et lorsqu'on dépasse 65 ans,
c'est 67,1 % de la population qui est atteinte d'une maladie chronique. Concrètement, ce que ça
veut dire, c'est plus d'hypertension, plus de diabète, plus de maladies pulmonaires obstructives,
plus de troubles mentaux, puis plus de suicides aussi.

345 Nos constats concernant le projet. Premièrement, le CIUSSS de l'Est est fier de profiter de
la tribune qui est offerte pour venir s'exprimer concernant le projet qui est présenté par Ray-Mont
Logistiques. Nous le faisons dans une perspective de santé publique et dans un mandat de
développement des communautés.

350 L'engagement des acteurs de santé concernant les préoccupations de la population est
présent depuis longtemps dans l'Est de l'île de Montréal. Le modèle des CLSC a, entre autres, été
inspiré des mobilisations qui ont eu lieu sur ce territoire-là, dans Hochelaga-Maisonneuve, tant les
organismes que les citoyens.

355 Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'applique à offrir un soutien aux individus, mais
également à agir sur les environnements favorables à la santé et au bien-être de la population en
fonction de ses moyens et de ses mandats. Nous souhaitons réduire et prévenir les risques à la
santé pour l'ensemble de la population.

360 On a fait des.... Je vais vous présenter quatre acétates qui représentent les grands constats
et les recommandations qu'on a dans le projet.

365 Donc, l'intégration dans le tissu urbain existant. Le premier grand constat qu'on fait à la
lecture des projets, c'est que le projet n'est pas un environnement favorable à la santé. Il ne s'agit
pas, finalement, de... J'aurais aimé venir vous voir en vous parlant de la participation à créer des
environnements favorables à la santé. Visiblement, ce projet ne correspond pas à cette définition.
C'est la création d'un îlot de chaleur. Puis, en plus, on augmente les activités industrielles à
proximité des résidences.

370

Donc, la recommandation qu'on a à faire, c'est la proximité des résidences auprès du site amène des préoccupations de cohabitation. La cohabitation entre les zones résidentielles et le milieu industriel nécessitent de mesurer les nuisances dans le secteur, de produire des indicateurs de suivi des nuisances, et de rendre publics à des fréquences élevées ces indicateurs-là.

375

Le choix des indicateurs, vous en parlez tout à l'heure un peu avec docteur Leflot, le choix des indicateurs doit être défini avec les partenaires. Donc, la santé publique, l'arrondissement, la population, les entreprises et les autres parties prenantes.

380

D'ailleurs, la perspective d'augmenter les heures d'ouverture du site ne fait qu'accentuer la problématique. Plus on augmente les heures, plus, naturellement, on va exposer pendant longtemps les populations à des nuisances.

385

Je passe rapidement sur les justifications, mais je vous invite à regarder ce rapport qui avait déjà situé le fait que cet emplacement-là, à travers 28 éco-parcs industriels dans le monde, était celui qui représentait probablement le plus de défis étant donné sa proximité avec les zones résidentielles.

390

Deuxième constat. Une concertation essentielle pour innover puis avoir des réponses. Il n'y a pas de perspective d'impact sur la santé dans le projet Assomption Sud. Donc, pas seulement pour la composante Ray-Mont Logistiques, mais pour l'ensemble du projet.

395

Malgré des années de discussions, aucun système d'échange d'information n'a été mis en place pour permettre le partage des données afin de suivre de façon globale l'impact sur la santé de l'aménagement du secteur Assomption.

400

La recommandation, de concert avec les parties prenantes au projet : partager les données pertinentes avec la direction de santé publique pour effectuer un suivi dans une perspective d'impact sur la santé, ainsi que, donc, dans une perspective d'impact sur la santé que les aménagements peuvent produire.

L'autre chose, c'est de prévoir un mécanisme d'information pour la population, donc de publier les résultats des indicateurs pour qu'ils soient connus de la population.

405 Ensuite, le troisième constat. Des conditions d'expression favorables à la santé. Notre grand constat, c'est que le climat dans lequel se déroule l'implantation du projet n'est pas favorable à la santé. Le projet proposé apparaît comme étant le résultat d'une entente légale entre la Ville de Montréal et le promoteur, dont la consultation publique est une des conditions de réalisation.

410 Notre recommandation : modifier le rapport avec le milieu et contribuer à répondre aux préoccupations de la communauté concernant le bruit, la poussière, la pollution lumineuse, etc., engendrée par l'arrivée de Ray-Mont Logistiques dans le milieu.

415 Pour faire suite à ce grand constat, on avait déjà émis dans le passé... on s'était... on avait déjà émis des questionnements concernant le processus d'implantation de Ray-Mont Logistiques dans le milieu. On avait soulevé, à l'intérieur d'autres organes de consultation publique, la problématique dans laquelle ce projet-là semblait se déployer et la résistance qu'il rencontrait dans le milieu.

420 Donc, la santé est liée à la capacité de l'individu d'agir dans sa communauté, dans la société à laquelle il appartient. La mobilisation d'une communauté pour sa santé est un atout. Collectivement, on devrait construire sur cette force.

425 Donc, en conclusion, nous constatons que malheureusement, la situation actuelle n'est pas une opportunité pour créer un environnement favorable à la santé. La proximité des résidences auprès du site amène des préoccupations de cohabitation qui méritent notre attention et devraient faire l'objet de suivis, particulièrement si on prévoit augmenter les heures d'opération.

430 Il est grand temps que le projet fasse l'objet d'une collaboration entre les différents acteurs impliqués. Cette collaboration pourrait se traduire, entre autres, par le partage des informations pour assurer un suivi concernant les impacts sur la santé du projet.

435 Le projet a un historique difficile qui ne s'est pas caractérisé par la collaboration optimale des acteurs dans une perspective de santé des populations locales. L'environnement est un déterminant de la santé, mais la participation sociale et la confiance dans les institutions démocratiques nous apparaissent aussi comme étant un fondement de la santé.

La mobilisation d'une communauté est un atout. On devrait construire sur cette force. Voilà.

440 **LE PRÉSIDENT :**

445 Merci. Sur ce sujet-là, puis je reviens sur une des conclusions et recommandations par rapport à la collaboration optimale des acteurs. Quelle est, donc... Vous représentez le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Quel est le rôle, la responsabilité du CIUSSS, par rapport à la collaboration avec les acteurs, justement?

450 Puis je pense évidemment aux acteurs municipaux, mais aussi gouvernementaux, parce que vous en faites partie, et je pense à la direction de la santé publique, par exemple. Quel est votre rôle à jouer à ce niveau-là?

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

455 Bien, naturellement, j'ai déjà, dans le cadre d'autres consultations, présenté, finalement, le rôle du CIUSSS. Puis naturellement, on a un rôle local en santé publique, mais on est loin d'avoir les experts pour être en mesure de se prononcer dans des projets qui demandent autant d'expertise que ça.

460 Docteur Leflot l'a très bien expliqué tout à l'heure, que la composition... Vous savez, là, il ne faut pas tomber, finalement, dans des modèles prescrits d'études d'impact sur la santé, dans lesquels on va seulement cocher des cases pour dire qu'il y a eu une étude d'impact sur la santé.

L'idée est justement d'établir le dialogue avec les communautés, puis d'être en mesure de répondre aux préoccupations que les gens ont sur les impacts sur leur santé de l'arrivée de

465 n'importe quel projet dans leur communauté, mais encore plus un projet comme celui-là, dans lequel, malheureusement, encore une fois... Je ne viens pas vous voir dans une perspective qui est celle de la promotion de la santé. Habituellement, on tente de donner des perspectives positives. On invite les gens, finalement, à prendre soin de leur santé, à s'investir dans leur santé.

470 Malheureusement, je ne suis pas dans un projet, finalement, qui me convie à un avenir si emballant à l'intérieur de ce projet. Donc, malheureusement, je suis obligé de me replier sur ce qu'il semble nous rester, c'est-à-dire une capacité comme communauté d'être intelligent ensemble.

475 Donc, dans ce sens-là, il me semble que, se mettre ensemble pour répondre à des préoccupations communes, il me semble que ça va dans le sens de ce qu'on a... de ce qui est notre tradition en santé, dans ce qu'on a fait dans les territoires de l'Est, entre autres.

LE PRÉSIDENT :

480 Mais, donc, plus concrètement, une étude d'impact sur la santé...

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

Oui.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas au CIUSSS à porter ce projet-là?

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

490 Non, en fait, vous savez, il y a déjà eu... Il y avait eu des demandes...

495 **LE PRÉSIDENT :**

...ou à des organes du CIUSSS.

500 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Non, en fait, c'est ça. Le mandat de la direction de santé publique, c'est un mandat régional et il est porté par le CIUSSS, qui a les mandats régionaux, c'est-à-dire le CIUSSS du Centre-Sud, c'est eux qui ont l'expertise.

505 Vous savez, autrefois, les mandats de santé publique, c'était porté dans les différents hôpitaux. Il y avait, à l'intérieur des hôpitaux, une direction, finalement, qui s'occupait de santé communautaire ou de santé publique.

510 Maintenant, le mandat, finalement, est plus au niveau central. Naturellement, on travaille de concert, mais encore une fois on n'a pas l'expertise pour suivre ce genre de déploiement là. Puis la chose à laquelle je nous convie aussi, c'est à une volonté de collaboration. Parce qu'à venir jusqu'à maintenant, on ne peut pas dire que c'est ce qui a nécessairement caractérisé le projet, puis le...

515 Quand on tente de parler ou de positionner des éléments de santé, ou on se fait dire qu'il est trop tard ou on se fait dire que... Mais il n'y a pas eu de véritables perspectives pour voir les impacts puis répondre aux préoccupations de la population.

LE PRÉSIDENT :

520 O.K. Merci. Luba?

Mme LUBA SERGE :

525 Je ne sais pas si vous pouvez parler de ça, mais on a eu des gens, des résidents de coopératives de Viauville qui ont parlé un peu du vécu et de leurs craintes quant aux impacts. Je

ne sais pas... On n'a pas le CHSLD qui est là? Je ne sais pas si vous êtes au courant de comment la situation actuelle est vécue par les résidents et quels seraient les impacts? Parce que je pense qu'ils sont pas mal rapprochés de la friche, surtout.

530 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Oui, en effet, le CHSLD est très près. Toutefois, juste parce que c'est toujours simple à comprendre dans le domaine de la santé, je vous l'avoue, madame, ce CHSLD-là n'appartient pas... Il n'est pas dans les 15 CHSLD que je vous ai nommés au départ.

535

Mme LUBA SERGE :

Ah non?

540 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Bien non, il y avait une vocation particulière. Grace Dart, c'était beaucoup pour les gens qui perdaient la vue, à l'époque, et donc c'est le CIUSSS de l'Ouest qui a la gestion de cet établissement-là.

545

Bien oui, qu'est-ce que vous voulez? J'appartiens quand même à la structure de santé au Québec.

Mme LUBA SERGE :

550

Alors les gens qui auraient une idée des impacts sont dans l'Ouest de la ville?

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

555

Ouais. En fait, les gestionnaires qui ont l'autorité sur ce centre-là, ils sont certainement dans l'ouest de la ville, madame. Ça ne veut pas dire que localement, on ne peut pas contacter des gens

puis avoir des nouvelles des gens en CHSLD, mais si vous me demandez, administrativement, ce CHSLD-là n'est pas parmi les 15 qui sont ceux du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

560 **Mme LUBA SERGE :**

Merci.

565 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

570 Une précision, monsieur Saint-Georges. Votre titre exact, votre rôle?

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

Je suis organisateur communautaire, monsieur.

575

LE PRÉSIDENT :

Organisateur communautaire.

580 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

585

Merci beaucoup.

M. MARTIN SAINT-GEORGES :

590 Et naturellement, je suis... je travaille avec les équipes de santé publique au niveau local.

LE PRÉSIDENT :

595 Merci. Bonne fin de soirée. On va poursuivre avec Marc-André Roy.

Alors, bonsoir. Monsieur Marc-André Roy, c'est bien ça?

M. MARC-ANDRÉ ROY, Parti québécois – Circonscription Camille-Laurin :

600 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

605 Alors, oui.

M. MARC-ANDRÉ ROY :

610 Je suis conseiller exécutif du parti... C'est-à-dire, je suis un conseiller au sein du conseil exécutif du Parti québécois de Camille-Laurin. Au nom de celui-ci, j'aimerais remercier l'Office de consultation publique de Montréal de nous offrir l'opportunité de nous faire entendre dans le dossier Ray-Mont Logistiques.

615 Commençons par notre positionnement concernant l'objet de la présente consultation. Nous nous opposons fermement à cette demande de dérogation aux règlements municipaux. Les règlements existent pour de très bonnes raisons et nous sommes d'avis que ça en prend encore de meilleures pour justifier une dérogation.

620 Une dérogation ne doit jamais être une voie de facilitation. Même si les raisons sont valables, elle ne doit pas être accordée sous la contrainte. Car ce n'est plus une décision libre et éclairée.

625 Or, on sait que le but de ces dérogations est de faire adopter le règlement 89 sur le projet de RML par le Conseil municipal. Ultimement, c'est ça qui va arriver. Parce que la Ville est sous contrainte d'une ordonnance de la Cour supérieure dans un règlement de poursuites en perte et dommages intentés par Ray-Mont Logistiques.

630 Nous espérons que, comme nous, vous voyez l'éléphant dans la pièce. Dès l'annonce du projet de la phase un mis de l'avant par Ray-Mont Logistiques, notre association de circonscription s'y est opposée. La raison est que celui-ci ne rencontrait visiblement pas les critères d'acceptabilité sociale.

635 C'est pourquoi notre chef, et celui qui allait devenir notre député, Paul St-Pierre Plamondon, a fait valoir l'importance que le BAPE tienne des audiences de consultation à son sujet. Le BAPE est un important vecteur d'acceptabilité sociale qui aurait apporté tôt dans l'étude du projet des réponses et des éclaircissements importants pour toutes les parties impliquées. Et surtout, ça aurait été mené de façon désintéressée et impartiale.

640 Malheureusement, le ministre Benoît Charette et le gouvernement de la Coalition avenir Québec ont refusé la tenue de telles audiences et ont simplement exigé une étude d'acoustique. On en voit les conséquences aujourd'hui.

645 Dans à peu près tous les témoignages qu'on a eus aujourd'hui, là, cela se traduit par la persistance du questionnement des citoyens face à ce projet et par l'expression d'inquiétudes légitimes concernant l'impact de celui-ci sur leur santé, leur sécurité et leur quiétude.

On ne doit donc pas s'étonner du maintien d'une forte mobilisation des résidents de Viauville, de Guybourg et de notre circonscription à l'encontre d'un projet qui affecte grandement leur qualité de vie.

650 Les citoyens qui vivent dans les quartiers adjacents à Ray-Mont Logistiques font déjà face à de multiples inconvénients liés aux activités de la compagnie. Des vibrations, de la poussière, de la pollution sonore et visuelle... Bon, vous l'avez entendu aujourd'hui. En lien avec les déplacements de camions et de trains ainsi que de l'opération de machineries de manutention et de transbordement qu'elles impliquent.

655 Pour nous, il n'est pas question de laisser qui que ce soit leur en rajouter une couche supplémentaire, par exemple, en allongeant les heures d'activité de Ray-Mont Logistiques. Ils ont fait la demande. C'est devant le ministre actuellement.

660 Ce n'est donc pas sans raison que l'acceptation sociale du projet est un gros zéro. Je pense qu'il faut se rendre à l'évidence. Et que tous nos élus locaux des trois paliers de gouvernance se sont exprimés contre.

665 À cet effet, nous vous prions de noter que lorsqu'un élu se prononce sur un enjeu, il le fait au nom de tous les citoyens qu'il représente. Donc, dans ce dossier-ci, ça commence à faire pas mal de monde qui est contre. Nous les premiers.

670 Nous vous remercions de la... Nous remercions la Commission de son écoute et adressons nos félicitations à l'assistance et aux participants de s'être mobilisés en si grand nombre afin de s'exprimer démocratiquement devant cette commission. Voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

675 Merci. Alors je comprends que vous représentez ce soir, en fait, l'association du Parti québécois de la circonscription de Camille-Laurin.

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Exact.

680 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si je comprends bien, de votre intervention, c'est une position qui est celle du Parti québécois, portée notamment par...

685 **M. MARC-ANDRÉ ROY :**

Non. Ça se trouve à être la position de notre exécutif local. Et... C'est ça. Donc, évidemment, on travaille dans la même équipe et évidemment on se fait solidaire de la position de notre chef là-dessus, qui s'est déjà exprimé contre.

690

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais, en fait, ma question serait plus : qu'est-ce que le Parti québécois... Quel serait le message du Parti québécois, dans le fond, au gouvernement? Bon, votre palier d'intervention, ça serait le gouvernement du Québec.

695

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Oui.

700

LE PRÉSIDENT :

Dans ce dossier-ci, quelles seraient la demande ou les demandes du Parti québécois au gouvernement du Québec?

705

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Bien, c'est très simple. On se trouve à avoir un problème d'acceptabilité sociale dans ce dossier-là, et c'est causé par une décision qui est venue non seulement très tard dans l'étude du

710 projet. C'est en 2021 qu'ils ont commandé l'étude, alors que ça avait déjà été déposé, je crois, en
2019, le fameux projet.

Et, donc, ils sont contentés de commander une étude d'acoustique là-dessus. Puis,
regardez... J'ai regardé les témoignages encore aujourd'hui des gens, puis on le voit, il y a tellement
715 de questions qui auraient pu être répondues face aux inquiétudes, s'il y avait eu vraiment un
dialogue entre la compagnie Ray-Mont Logistiques et les gens tout autour, avec la Ville et tout ça,
avec les différents paliers de gouvernement, parce que... Comment je pourrais dire? C'est
tellement...

720 Ils vont simplement faire des poursuites et tout ça pour réussir à faire bouger la Ville qui ne
veut évidemment rien savoir de ce projet-là au niveau de l'implantation, où est ce qu'ils sont. Il n'y
a vraiment pas de dialogue, mis à part des échanges de poursuites et tout ça. Donc, c'est un
dialogue de sourds.

725 Puis on l'entend, là, les gens demandent à ce qu'il y ait vraiment une meilleure
communication pour faire en sorte que, par exemple, il y a une dérogation qui est demandée au
niveau de la verdure puis de la modélisation urbaine. Ils plantent 134 arbres dans le projet, alors
qu'ils sont tenus d'en faire 1 800...

730 Le boisé Steinberg vient d'être protégé pas loin. La Ville vient d'acquérir la friche puis le
terrain du CN à côté. C'est quoi? Aucune dérogation ne se justifie sur les règlements de
l'harmonisation urbaine et de la verdure, là. Ils peuvent très bien travailler avec la Ville sur des
aménagement sur ces terrains pour faire compensation. Pourquoi ils demandent cette dérogation-
là? Ils ne veulent rien savoir. Ce n'est pas compliqué?

735

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Luba? Ça va?

740

Alors on vous remercie beaucoup.

M. MARC-ANDRÉ ROY :

Fait plaisir.

745 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée. Alors on va poursuivre avec la Mobilisation 6600, madame Cassandra Charbonneau.

750 Alors nous sommes de retour avec une petite modification au programme. Donc, nous allons maintenant entendre madame Mireille Goulet. Par la suite, nous prendrons une petite pause.

Alors, bonsoir, madame Goulet.

755 **Mme MIREILLE GOULET, citoyenne :**

Bonsoir, merci de me donner la parole. Donc, je passe à la première diapositive. Moi, je ne suis pas près de la friche, en fait, je n'y suis jamais allée. La raison étant que je suis à 1,5 kilomètre de cette friche-là, et qu'étant dans un quartier enclavé, pour moi, de m'y rendre, c'est deux autobus
760 50 minutes... Ça va plus vite pour moi de me rendre au centre-ville. Mais néanmoins, j'habite à 1,5 kilomètre du site de Ray-Mont Logistiques depuis près de 15 ans.

Et comment ça va quand on habite à 1,5 kilomètre de ce site-là? Vous le voyez sur la diapositive. Alors, on voit... Attendez, moi, je ne vois pas bien le... mes lunettes sont un peu inutiles,
765 mais c'est juste...

Donc, on voit, en fait, qu'où on est, il y fait plus chaud que 96 % des quartiers de Montréal. Il y a aussi moins de végétation que 87 % des autres quartiers à Montréal. Et au niveau du revenu médian, eh bien, notre revenu est plus bas que dans 69 % des quartiers de notre région
770 métropolitaine. À droite, vous avez, évidemment, les îlots de chaleur, donc. Je n'ai pas besoin d'en dire plus.

On a déjà fait plusieurs consultations sur Assomption Sud Longue-Pointe. On est pas mal aguerris, hein. Ça, c'est des gens qui ont des années – huit ans, en fait, d'expérience, mais le salaire n'augmente pas malgré les années d'expérience.

775

On a déjà eu des recommandations de l'OCPM et, entre autres, en 2019, il y avait celle d'agir dès maintenant – en 2019 – pour réduire les nuisances actuelles. On avait aussi comme recommandation de réduire et non pas seulement limiter les nuisances. On ne parle pas de tempérer, là, on parle de réduire.

780

On parlait aussi d'utiliser les outils réglementaires. Bon, vous voyez ce que ça donne, un règlement? Avec un règlement viennent les dérogations.

Cinq ans plus tard, en 2024, où est ce qu'on en est? Je peux vous dire que les nuisances ont augmenté et que notre qualité de vie a diminué. Avec quoi? Plus d'activités industrielles de proximité, plus de circulation routière de proximité, plus de poussière, plus de bruit, plus d'îlots de chaleur et avec tout ça, moins de santé physique et psychosociale pour combien de personnes?

785

53 550 Montréalais et Montréalaises qui habitent dans un rayon de 1 kilomètre ou un peu plus. C'est du monde, ça là, là. C'est Mascouche au complet. C'est Châteauguay au complet. C'est du monde. C'est la quantité de gens sacrifiés pour le bien-être commun – en fait des autres, pas du nôtre. On n'est pas dans le commun.

790

Quand on parle de plus de bruit. Transport routier de proximité. Ça, c'est deux photos que j'ai prises de mon salon, je suis sur une rue résidentielle. Elle a deux coins de rue de long. Il faut faire un détour pour arriver devant chez moi avec son camion-remorque, là. Mais ça, j'en ai de nuit, de jour, j'en ai plein. Donc, l'augmentation du camionnage de proximité vient des activités de sites comme Ray-Mont Logistiques, d'autres dans le secteur de la logistique.

795

La fermeture du pont-tunnel. On est en plein dans le champ de tir. Les voitures, les camions, pour sauver un feu de circulation, vont venir dans le quartier. On n'a pas eu de décès encore, c'est juste une question de temps.

800

805 Le camionnage dans nos rues est interdit, pourtant. Le camionnage la nuit sur Notre-Dame est, interdit. Les camions passent. Très peu de contraventions. Le SPVM dit ne pas avoir les ressources. Je les crois.

810 Et tout ça, finalement, m'amène à vous parler de la norme provinciale 98-01. 45 décibels le jour, 40 décibels la nuit. Évidemment on s'entend que ce n'est pas appliqué. Un camion comme ça c'est 85, 86 décibels quand on est à côté, c'est 87 à 88 quand on passe à vélo sur la piste cyclable le long de ces camions-là qui sont tous à la queue leu leu et on est à un mètre d'eux.

815 L'exposition à long terme au bruit de transport routier, en fait, c'est démontré maintenant scientifiquement, on parle de stress chronique, on parle de manque de sommeil et de concentration, de maladies cardiovasculaires, dont l'hypertension.

820 Plus de poussière fine. Je vous parle tout de suite de la photo. Voyez, j'ai mis une belle grosse flèche, là. Au bout de la flèche, il y a un banc. Ça, c'est le banc où on attend l'autobus qui passe aux 30 minutes ou aux heures. Est-ce que vous le voyez? Imaginez attendre l'autobus là. Pensez-vous que c'est bon pour la santé?

825 Les transports sont responsables de 62 % de toutes les émissions de l'ensemble des contaminants atmosphériques. Les axes routiers – comme Notre-Dame – les rails, les gares de triage ferroviaires, les ports maritimes ont été identifiés parmi les sites ayant la plus forte concentration de particules ultrafines de Montréal.

La pollution de l'air est associée à 33 % des maladies vasculaires cardiovasculaires, 16 % des maladies pulmonaires obstructives chroniques, 12 % des infections respiratoires inférieures, 8 % des cancers de la trachée, des bronches ou du poumon, et initie l'asthme chez les enfants.

830 La pollution de l'air est associée à plus de 1 000 décès prématurés annuels à Montréal, à la démence, à l'autisme, à des retards cognitifs chez les enfants, et donc à une augmentation de l'utilisation des services de santé et des coûts publics.

835 Le coût de Ray-Mont Logistiques, du côté résidentiel à Notre-Dame, on le paie de multiples façons. C'est comme les nombreux paliers d'imposition. On le paie avec notre santé. On le paie en coûts pour notre santé. Puis on subit toutes les nuisances aussi.

840 Les îlots de chaleur. L'iniquité des Montréalais face à la chaleur qui augmente l'été, elle est maintenant reconnue. Les secteurs défavorisés comptent trois fois plus d'îlots de chaleur et cinq fois moins d'îlots de fraîcheur que la moyenne montréalaise. On est vraiment les enfants pauvres ici, là.

845 La chaleur, en plus, a fait augmenter les concentrations des polluants émis par le trafic routier de proximité. On ne s'en sort pas. La minéralisation, elle, elle crée les îlots de chaleur et elle augmente la concentration des polluants. On augmente la température, on se retrouve avec des surverses des égouts, des débordements, des inondations et plusieurs centaines de décès prématurés à Montréal.

850 La destruction de l'environnement naturel augmente aussi, avec la destruction des derniers boisés du secteur. Déjà qu'on n'en a pas beaucoup, on en a perdu plusieurs dans la dernière décennie. Le boisé sur Tellier, il y a un beau stationnement maintenant. Le boisé Beni-Hana, bien, Ray-Mont Logistiques, un immense terrain qui avait énormément de potentiel, et d'autres.

855 En 2019, c'est l'OCPM qui nous a permis d'apprendre, en posant la question à la Ville, que l'indice de canopée du secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe était de 3,76. Un des plus faibles de Montréal. La moyenne de Montréal, elle, est de 25 %. Pensez au cancer de la peau. Nous rapprocher de la moyenne montréalaise actuelle de 25 % devrait être une priorité. Merci.

860 Mais on consulte sur les dérogations. Montréal a pris beaucoup d'engagements au niveau de la crise climatique, bien entendu. 2018 : One Planet Charter, ne pas aggraver la situation des plus démunis. Plan Climat Montréal : protéger et enrichir les milieux naturels existants.

Plan d'urbanisme et mobilité 2050 : là, on lit qu'en 2050, 40% du territoire de Montréal sera verdi. Pensez-y là, c'est 10 fois plus d'arbres matures que vous voyez autour de vous. Je n'ai

865 aucune idée comment ils vont faire ça, mais je sais qu'ils ne le feront pas. C'est impossible. En passant, pour avoir l'équivalent d'un arbre adulte fonctionnel, ça prend 50 jeunes arbres de moins de 3 mètres.

870 Ce qui m'amène à conclure en vous parlant d'iniquité. Les iniquités territoriales. Elles sont multiples, elles sont superposées, elles aggravent les nuisances. On parle d'un indice de canopée anémique, exposition à la pollution de l'air plus élevée, pollution sonore plus élevée, trafic routier, exposition disproportionnelle à la chaleur. Injuste, systémique, évitable, multiple. Et ça augmente.

875 Bien, parlons des bénéfiques, des compensations et des réparations. C'est simple, zéro bénéfique, zéro compensation, zéro réparation. Pourtant, la Charte des droits et libertés de la personne nous dit qu'on a le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. Bien, il y a 53 550 personnes à Montréal qui ne bénéficient pas de ce droit-là. Quand est-ce qu'on va agir selon la science plutôt que de réagir aux demandes?

880 Merci.

LE PRÉSIDENT :

885 Merci. J'aimerais revenir sur le bruit. Vous avez parlé, donc, de la norme provinciale, puis il y a aussi un règlement municipal, qui ne sont pas appliqués. C'est ce que vous dites. Donc, si vous dites qu'ils ne sont pas appliqués, bon, vous le savez, vous avez l'expérience, là. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et comment... quoi faire pour que ça soit appliqué ou respecté?

Mme MIREILLE GOULET :

890 Bien, entre autres, il y a des intervenants plus tôt qui ont parlé d'un technicien mythique à l'arrondissement qui est là pour le bruit. Je ne sais pas comment le rejoindre. Est-ce qu'il va se déplacer pour venir écouter le bruit? J'ai déjà enregistré du bruit en provenance des cours de camionnage derrière.

895

En fait, derrière notre zone tampon de deux mètres, c'est une clôture Frost avec 1 mètre de pelouse de chaque côté, ça, c'est la zone tampon, et juste derrière, on a des camions, en fait, d'une compagnie dont le siège social est à Singapour. On n'a aucune façon de les rejoindre. Et puis c'est la même nature de bruit qu'on vous a décrit plus tôt et qu'on vous a fait entendre.

900

Le déglçage de nuit-là, c'est épouvantable, épouvantable. Mais on a évidemment les alarmes de recul, bon, on a tout... tout ce qui vient avec une cour de camionnage, là. Je vous invite à venir écouter si ça vous intéresse, mais c'est épouvantable.

905

Mais ce n'est pas ça qui est le pire. Le pire c'est la circulation sur Notre-Dame. Je veux dire, un camion-remorque qui circule puis qui frappe un nid de poule, comme on en a quelques-uns, hein, bien le bruit est épouvantable, là. Nous, on ne dort pas les fenêtres ouvertes, là, vous comprenez que ce n'est pas possible.

910

Puis, je sais qu'à Vancouver, Ray-Mont avait... j'étais entrée en contact avec les gens qui subissaient les nuisances de Ray-Mont en 2016, 2017, et bien, Ray-Mont, ce qu'il a fait avec les gens qui étaient près de lui, juste au côté de la petite rivière où il opère son site, il leur a payé et envoyé des airs climatisés en leur disant que ça allait couvrir le bruit. Donc, c'est ça. C'est un bruit constant.

915

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Luba?

920

Mme LUBA SERGE :

Je vais continuer. Vous avez parlé des camions la nuit. Est-ce qu'il y a un processus pour se plaindre?

925

Mme MIREILLE GOULET :

Oui. 911. Oui, la nuit, 911.

930

Mme LUBA SERGE :

Et qu'est-ce qui arrive quand vous...

935

Mme MIREILLE GOULET :

Bien, par le temps que la police arrive, le camion, il est probablement rendu à Trois-Rivières. Ça ne donne strictement rien. Et puis ils n'ont pas les ressources. Je veux dire, on a tellement documenté. On a tellement documenté le trafic, les photos, les vidéos, il n'y a rien qu'on n'a pas fait.

940

Mais je vais vous mentionner une autre nuisance, par contre, que je ne vous ai pas mentionnée plus tôt, c'est le temps que ça nous bouffe. Ça nous tue à long feu. Écoutez, là, ça fait huit ans qu'on vient ici. Moi, il y a des gens ici, là, que je vois juste aux consultations. Ça fait huit ans. On a tout pris un coup de vieux, là, puis je me dis, « mais est-ce qu'on va voir la fin de ça avant d'être nous-mêmes dans le CHSLD à côté, là? » C'est épouvantable d'être encore en train de parler de ça.

945

Je me dis, même pour vous, là, allez-vous faire un copier-coller des recommandations de 2019, parce que... Il n'y a pas grand-chose de plus à faire. Mais ce temps qu'on perd, cette valeur humaine là, au lieu d'être bénévole à de vraies causes... Ce n'est pas que ce n'est pas une vraie cause, mais c'est une cause perdue. Vous comprendrez. On pourrait aider tellement de gens.

950

Le temps qui est investi depuis 2016 pour sauter à travers tous les petits cerceaux du droit à l'initiative, là, ça c'est incroyable. Le porte-à-porte, 6 600 signatures porte-à-porte. Pensez-y. L'effort que ça a pris. Puis on est encore ici aujourd'hui, le projet roule, il va rouler. Imaginez... Il y a une intervenante plus tôt qui a parlé de l'impact sur la santé de l'incapacité d'agir. Bien, imaginez

955

que tous les gens qui sont ici vivent avec ça. L'échec, au final. Il ne faut pas être axé sur les résultats, je vais vous dire.

960

Mme LUBA SERGE :

Merci.

965

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Merci. Bonne soirée.

970

Alors, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, on va maintenant prendre une pause de 15 minutes, donc on se retrouve ici même dans 15 minutes. Merci.

PAUSE

975

LE PRÉSIDENT :

980

Donc, la poursuite de cette audience d'expression des opinions sur le projet concernant le site Ray-Mont Logistiques, secteur Assomption Sud. Il nous reste trois intervenants et intervenantes.

985

Donc nous allons maintenant commencer avec Cassandra Charbonneau de la Mobilisation 6600 Parc-Nature. Alors, bonsoir.

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU, Mobilisation 6600 Parc-Nature :

990

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

995

Vous avez 10 minutes pour votre présentation. Par la suite, on a également 10 minutes d'échange avec les commissaires et vous. Alors, on vous écoute.

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1000

Parfait. Alors, pour rappel, Mobilisation 6 600 parc-nature est le principal mouvement d'opposition au projet de Ray-Mont Logistiques. C'est une mobilisation citoyenne qui est née au moment où le promoteur s'est installé, et qui a pour mission de préserver, notamment, les espaces verts dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la qualité de vie et la santé de la population.

1005

Le nom Mobilisation 6 600, comme vous le savez peut-être, est le fruit d'une mobilisation pour obtenir une consultation publique à l'OCPM, en 2018, qui a nécessité la récolte de 6 600 signatures. Il en fallait 5 000. Les gens se sont levés en plein hiver, sont sortis, ont sonné aux portes et ont commencé à expliquer de zéro. Vous savez ce qui s'en vient dans le secteur, le projet Ray-Mont Logistiques, qu'est-ce que Ray-Mont Logistiques? Personne ne le savait, donc il a fallu tout expliquer par le menu, directement en personne, en porte à porte, parce que les pétitions électroniques ne passaient pas à la Ville à ce moment-là.

1010

1015

Donc, c'est vous dire à quel point cette mobilisation-là a commencé par les institutions démocratiques. C'est vous dire à quel point cette mobilisation-là a cru aux instances démocratiques. Et c'est vous dire à quel point on est ailleurs maintenant, tout en étant ici. On y croit encore, mais le niveau de cynisme, le niveau de colère a grandement augmenté et d'une manière tout à fait légitime et compréhensible lorsque des citoyens et des citoyennes sans histoire qui se qualifient parfois elles-mêmes de petites madames ordinaires, sortent dans la rue et vont bloquer des conteneurs de

1020 bon matin. Certaines préparent même des muffins et du café pour les troupes, c'est qu'il y a une petite faillite des institutions démocratiques et on est en train de glisser.

1025 Lorsque les gens se mobilisent, rédigent des mémoires, sont polis, font des recherches, se documentent, en appellent aux médecins, aux tables de quartier, aux... Tous les mémoires que vous avez aujourd'hui, ou presque, par les institutions, ont été sollicités directement par des membres de la mobilisation que je pourrais nommer, mais je ne le ferai pas, parce que ce sont des petites fourmis discrètes qui travaillent d'arrache-pied depuis huit ans.

1030 Il y a toute une communauté qui est née autour de cette mobilisation-là, vous en avez entendu parler aujourd'hui. On se mobilise, on éduque, on s'éduque nous-mêmes, on fait des activités qui sont parfois festives, parfois éducatives, parfois familiales, parfois plus militantes. Des marchés de Noël, des plantations d'arbres, des visites guidées, des soirées d'observation d'insectes, de chauves-souris, des inventaires de biodiversité, des discussions avec des producteurs agricoles, avec des foires agricoles, des projections de films, des activités ludiques, des spectacles de cirque, des spectacles musicaux, des lectures de poésie, des déambulateurs...

1035 On a tout fait. Absolument tout fait. Et il y a une communauté qui est née de ça, et c'est un travail colossal, bénévole, qui n'est absolument pas comptabilisé. Et personne ne va venir mettre un chiffre sur la valeur ajoutée de ce travail-là. Pourtant, il crée une communauté en santé, tissée serrée, résiliente. Et ça, ça a une valeur qui surpasse largement la valeur dite ajoutée d'un projet comme Ray-Mont Logistiques.

1040 Venons-en au projet comme tel. Quand on parle du projet de Ray-Mont Logistiques, on regarde souvent le quadrilatère formé par le secteur dit Assomption-Sud-Longue-Pointe, qui est un secteur en partie industriel. Mais on voit bien par les images aériennes qu'il s'insère dans un tissu urbain. On voit le quartier Notre-Dame des Victoires au nord, une portion d'Hochelaga-Maisonneuve, Viauville. On voit aussi les enclaves Daigle-Beauclair qui sont plus à l'est.

1045 Quand on regarde la ville comme ça – photo d'automne, on en a dans toutes les saisons à peu près – on voit bien les duplex, les triplex, les coopératives d'habitation, on voit la ville. C'est une

1050 verrue urbaine qui s'insère dans un milieu dense et habité, même si le site comme tel est zoné industriel.

1055 Des conteneurs, normalement, ça va dans un port. Ray-Mont transborde des marchandises agricoles, des trains, aux conteneurs maritimes qui vont partir par camion dans le port de Montréal pour exportation par navire. C'est une activité portuaire. Et elle devrait se tenir dans un port. Ça, c'est une expansion portuaire qui ne dit pas son nom et qui s'insère dans un milieu de vie.

1060 C'est un dangereux précédent que les conteneurs aient traversé la rue Notre-Dame. Pour une première fois. Et ce qu'on voit là, c'est un 8 % de sa surface, ce n'est rien du tout comparé aux 15 000 conteneurs qu'ils souhaitent manutentionner à terme, qui plus est, avec des heures d'opération 24 heures sur 24, parce que Ray-Mont Logistiques est un promoteur qui ne sait pas se faire dire non et qui n'accepte pas d'être limité dans ses heures d'opération.

1065 Donc, s'il se fait dire 7 à 7, il menace de poursuites jusqu'à ce que le gouvernement accepte de revoir les heures d'opération, et ainsi de suite. Il poursuit la Ville, conteste le règlement sur le bruit et les nuisances de la Ville, et conteste ses heures d'opération.

1070 Le règlement qu'il contestait au niveau des nuisances de l'arrondissement, notamment sur le bruit, ça, c'est tombé avec l'entente, l'entente qui sera caduque si l'article 89 n'est pas retenu. Nous souhaitons que l'article 89 ne passe pas, nous vous demandons de n'accorder aucune dérogation, de recommander que la Ville n'accepte aucune dérogation à l'entreprise, même si ça devait remettre sur le tapis la poursuite et l'entente et que la question du règlement sur le bruit, Ray-Mont pourrait à nouveau le contester, parce que rien n'indique qu'il ne trouvera pas une façon de contourner le règlement et de s'assurer qu'il ne subisse jamais vraiment les nuisances, qu'il ne soit pas contraint de se conformer au règlement, notamment avec la mesure de mitigation payée par les contribuables sur la friche ferroviaire, qui est l'achat d'une portion de la friche, ce qui est appelé la bande du CN avec un ouvrage antibruit dont la Ville deviendrait responsable.

1080 Et donc, partant de là, si cette mesure devait s'avérer inefficace parce qu'aucun expert n'est venu nous expliquer en quoi cette mesure serait efficace déjà, bien, l'entrepreneur aurait le beau

jeu de dire « Je ne suis pas responsable de cet ouvrage et donc, je n'ai pas à me conformer au règlement sur le bruit ».

1085 D'autant plus que ses activités impliquent des voyages du CN, comme vous le savez. Plusieurs centaines de wagons de trains quotidiens, et donc, les nuisances liées au CN seraient-elles efficacement mitigées par cet ouvrage antibruit? On peut fort en douter, vu qu'on a déjà des bruits de trains qui proviennent du port, et qui sont beaucoup plus éloignés que ça.

1090 On parle de 600, 700, 800, 900 mètres, et on les entend. Un train sur les freins, ça s'entend à 1 kilomètre à la ronde. Qu'est-ce qu'un mur va faire? Qui plus est, surtout si les trains se rapprochent des résidences, en fait, au lieu de s'en éloigner, parce qu'avec la réactivation de la friche ferroviaire, c'est ce qui risque d'advenir.

1095 Alors pour ce qui est des dérogations comme telles, elles ne sont absolument pas de nature à protéger les citoyens ou à améliorer leur qualité de vie. C'est même un peu insultant quand on entend l'entrepreneur dire « Je vais planter tant d'arbres » alors que nous-mêmes, citoyens, avec nos pelles, nos bras, puis notre volonté, on a réussi à en planter beaucoup plus lors de nos plantations citoyennes dans le boisé Steinberg, notamment pour empêcher le projet de prolongement Assomption-Souligny, projet qui a été abandonné dans la portion du boisé Steinberg, 1100 fort heureusement, mais qui demeure au goût du jour dans la portion sud, notamment au bénéfice de Ray-Mont Logistiques et l'expansion portuaire.

1105 C'est une porte ouverte à une catastrophe de faire payer les contribuables pour des mesures de mitigation, des dérogations, une route, en plus du coup qu'on va subir sur notre santé.

1110 Pour cette raison, on vous demande, avec respect, de recommander l'abandon des dérogations, quitte à renégocier l'entente avec Ray-Mont, quitte à ce que la poursuite revienne puisque de toute façon, la Ville lui verse 17 millions de dollars, en dépense 12 pour l'acquisition de la friche. Je ne sais pas combien coûte un bassin de rétention, mais il y a un coût à ça, certainement, plus les autres aménagements. Donc on est rendu déjà à plusieurs dizaines de millions, vraisemblablement.

Est-ce qu'on ne serait pas mieux tout simplement de suivre la voie des tribunaux et de payer les dommages et intérêts qui seraient encourus par le non-octroi du permis qui a mené lieu à cette saga judiciaire qui n'en finit plus de ne pas se finir? Voilà.

1115

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci beaucoup. On a évidemment quelques questions pour vous.

1120

Bon, vous représentez la mobilisation, donc je vais en profiter pour vous demander comment... quelles sont vos relations entre la mobilisation et les autres acteurs concernés, notamment, la Ville, l'arrondissement, la santé publique, tous ceux qui peuvent être... On a parlé tantôt, le représentant du CIUSSS est venu parler, là, d'une collaboration de tous les acteurs concernés. Évidemment, Ray-Mont Logistiques, le promoteur et l'arrondissement ont répondu à notre question où on demandait quelles étaient les activités de communication, de relations avec les citoyens. Ils ont répondu par écrit, vous avez probablement vu leur réponse.

1125

J'aimerais savoir : vous, du côté de la mobilisation, d'expérience des dernières années, des relations avec les différents intervenants?

1130

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

Avec la santé publique, c'est inégal. Il a fallu les solliciter beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup. Et là, il devait y avoir une étude, une EIS lancée sur le projet de prolongement Assomption-Souligny. Apparemment, ce projet-là est tombé quand la Ville a décidé de renoncer au tracé dans le boisé Steinberg.

1135

Apparemment, ça changeait la donne, alors que pour nous, ce n'était absolument pas problématique, ça, c'était même un gain politique annoncé, là, qu'ils abandonnent le tracé dans le boisé Steinberg. Ils ont choisi d'attendre au moment où ils annonçaient aussi l'entente avec Ray-Mont Logistiques pour faire... équilibrer une mauvaise nouvelle avec une meilleure, disons.

1140

1145

On sentait que la décision avait déjà été prise il y a longtemps, mais néanmoins, on nous forçait à nous mobiliser sur un gain potentiel qu'on n'aurait pas eu si on n'avait pas poursuivi la mobilisation.

1150

Maintenant, en ce qui concerne la Ville, les relations... Il y a une communication, il y a un canal de communication, il y a un espace de dialogue qui a été ouvert. Par contre, il faut dire que les relations ont été très difficiles suite à l'annonce du verdict de la Cour d'appel qui donnait raison à Ray-Mont avec l'apparition de la poursuite de 373 millions, ça a eu l'effet d'un bâillon. Ça a coupé les ponts avec les élus, ça a affecté les relations avec entre les élus et les citoyens. Il a fallu reconstruire ça.

1155

Donc il y a eu un prix à cette poursuite-là, déjà, sur la qualité des relations entre les élus et les citoyens. J'ose croire qu'on est ailleurs maintenant, puis que ça s'est amélioré, mais on sent toujours nos élus sous une pression immense, de revoir la poursuite revenir, et là ils devront en répondre devant tous les Montréalais.

1160

Et nous, on sera là pour les épauler et faire comprendre aux gens de la nature de cette poursuite-là et les coûts à aller de l'avant avec un tel projet et des tels aménagements qui ne profitent qu'aux promoteurs. Je pense que les gens, quand on explique les choses, comprennent et peuvent comprendre et appuyer leurs élus dans ce sens. C'est un travail qui est difficile à faire, mais on le fait déjà depuis huit ans.

1165

On peut le faire à l'échelle de Montréal et du Québec au complet si on nous en donne l'occasion, absolument. On va le faire maintenant pour ce qui est des relations entre et Ray-Mont Logistiques et les citoyens, c'est un rapport... Je ne vais pas employer le mot relation, parce que ça implique une mutualité et une certaine forme de consentement. Je parlerai plus d'un rapport de force ou d'un rapport utilitariste. Chaque fois qu'il y a communication avec les citoyens ou tentative de, c'est dans le but d'instrumentaliser la chose et c'est d'un pénible difficile à décrire.

1170

Pour avoir participé à l'instance de concertation et au groupe thématique Ray-Mont Logistiques, comme plusieurs de mes collègues de la mobilisation, ce qu'on a vu, c'est un

1175 promoteur qui disait à chacune de nos demandes « Ah, on pourra en parler ou on pourra regarder tel aspect des choses ». Et finalement, ça ne s'est jamais avéré.

1180 On a proposé que, par exemple, les rails soient entièrement accueillis sur son terrain à lui, que le CN ait une servitude sur son terrain de manière à aménager un véritable espace tampon, puis de bonifier sa butte pour quelque chose comme ce que fait le port. Une grosse butte, vraiment colossale, là, qui pourrait vraiment mitiger les nuisances.

1185 Puis on s'est juste fait répondre « Ah, on pourra le regarder, on pourra voir, ça dépend de la courbure des rails... ». On demandait qu'il n'y ait pas d'opération de nuit. Finalement, le promoteur a conclu qu'il pourrait aménager des périodes de repos la nuit. Qu'est-ce qu'une période de repos? Le lunch des employés, on ne sait pas.

1190 C'était largement insuffisant, insatisfaisant et dans ses premières, toutes premières approches avec les citoyens, donc, quand il a voulu s'implanter à la base, ce qu'il a présenté, ce sont des mesures de mitigation fantaisistes, farfelues et fantasques, qui impliquaient des bassins où des gens faisaient du *paddleboard*, il y avait des parcs à chien, des murs d'escalade, une vue surplombant le fleuve avec plus de port de Montréal entre son terrain et le fleuve. Absolument fantasmagorique venant d'un homme qui aujourd'hui nous dit qu'il ne peut pas planter plus que 100 quelques arbres parce que ça prend de la place. Il était prêt à faire des bassins où on fait du kayak, là.

1195 C'est le personnage, il est haut en couleur. Il n'est pas inintéressant, en ce qu'il est très divertissant. Maintenant, il présente des traits de personnalité qui s'apparentent à ceux d'un pervers narcissique. Ce n'est pas le diable en personne, mais c'est un narcissique ordinaire comme il y en a malheureusement plusieurs dans le monde des affaires, et j'en veux pour preuve cet article du journal Les affaires où il dit « le jour où mon oncle s'est tassé », en référence au fait qu'il a pris la compagnie comme ça, les rênes de la compagnie, en congédiant son oncle et 50 % des effectifs, dont plusieurs membres de sa famille. C'est vous dire à quel point il n'en a rien à faire des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve.

1200

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Et les autres paliers de gouvernement, Québec, Ottawa, CN, port...

1210 **Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :**

1210 CN, difficile. Canal de communication à peu près absent. On nous a promis des arbres en compensation d'une coupe qui avait été faite et qui avait affecté vraiment les gens de la coop, surtout de voir des arbres abattus près des rails. Il ne s'est toujours rien passé avec ça. Donc, je dirais qu'on a le nom d'un interlocuteur, là, au CN, à qui parler. Est-ce qu'il répond? Pas toujours.
1215 C'est difficile.

Je sais qu'il existe un tel canal dans le sud-ouest à Pointe-Saint-Charles avec le CN, c'est donc que c'est possible. Mais ce n'est pas dans la culture de l'entreprise.

1220 Le port, c'est... Il y avait un canal, quand même, de communication. Mais c'est souvent un canal où c'est difficile de faire passer les messages vers le port. C'est plus le port qui fait passer ses messages vers nous, bien qu'il y ait des efforts qui ont été faits de la part du port pour faciliter la communication. Et je pense qu'il y a, au port, ou il y avait, des gens de bonne volonté qui tentaient de faire aussi passer les messages de la population.

1225 Mais c'est quelque chose qui est à construire, à reconstruire. Et c'est difficile. Le nombre de fois où il faut répéter les choses, appeler en pleine nuit la capitainerie parce qu'il y a des bateaux à quai qui vrombissent, parce que ça fait un bruit quand il y a des opérations bateau plus manutention de conteneur. Parfois, ça crée un bruit de fond dans tout le quartier, qui se réverbère sur certains
1230 murs, pas d'autres. Ça crée une espèce de blob sonore.

Et puis, des fois, c'est arrivé qu'on se fasse répondre par des inspecteurs qui débarquent « bien oui, mais c'est un bruit de fond ». Bien, c'est précisément ça le problème. Des activités qui créent un bruit de fond en pleine nuit de façon constante, ça devient problématique.

1235

1240

Il y a des efforts qui sont faits, là, il faut le noter, mais encore là, le temps, l'énergie qu'il faut mettre, non seulement nous-mêmes pour le faire communiquer, appeler le port, se plaindre, pour inciter les autres à le faire aussi parce qu'il y a un peu la culture du « on ne veut pas déranger », puis on passe pour des chaleurs, quand on appelle, on n'aime pas ça. On n'aime pas ça, chialer. Ça ne paraît pas, mais... On n'aime pas ça.

1245

Donc, ce sont des efforts à faire, à refaire. Pour ce qui est des élus, on a... provinciaux, on a en ce moment une belle écoute dans les deux arrondissements. Il y a des choses qui sont faites, qui sont demandées, mais encore là, il faut pousser, puis, c'est ce qu'ils nous demandent de faire, poussez-nous.

1250

Des fois, on aimerait que ce soit plus. On aimerait des prises de position plus fermes qu'on finit par obtenir à force d'insistance.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Luba?

1255

Mme LUBA SERGE :

C'est un peu... ça suit un peu... Vous avez... Dans le mémoire, vous dites à plusieurs reprises que vous avez demandé des études d'impact et il n'y en a pas eu. Qu'est-ce qui est arrivé? Comment... Vous avez demandé ça à la santé publique, j'imagine, ou il y a eu d'autres demandes?

1260

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

Entre autres. La santé publique, c'est une des instances. Le BAPE. On a demandé un BAPE. On n'en a pas eu, parce que le projet en lui-même ne mène pas directement à un BAPE. Par contre, le ministre de l'Environnement a le pouvoir discrétionnaire de décréter un BAPE.

1265

1270 On a demandé aussi plus largement des études environnementales complètes, qui prennent en compte l'ensemble d'un secteur et non pas des parcelles de projet. Et les choses sont analysées par morceaux en ce moment. Tout est fragmenté. Lorsqu'elles le sont, analysées. Donc le projet de Ray-Mont, c'est la phase 1 qui a été analysée, et sans prendre en compte la phase 2 à venir. Donc, ça devient très difficile de dire non à quelqu'un quand on a autorisé déjà sa phase 1, phase 2, etc.

Mme LUBA SERGE :

1275 Alors, c'est la même chose, alors. Il faut redemander à chaque fois et refaire... redemander pour les différentes phases, pour les différents morceaux. C'est ça qui arrive, c'est l'effort encore...

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1280 Oui, et ça crée une vision en silo. Les nuisances du port, ça devient une chose. Les nuisances de Ray-Mont, pour sa phase 1, ça devient une chose, la route Assomption-Souigny, ça devient une autre chose, alors qu'on doit regarder l'ensemble du secteur. Il faut avoir une vision globale puis arrêter de regarder les choses à travers un rectangle.

1285 **Mme LUBA SERGE :**

Et pour vous, ça serait la santé publique, qui s'occuperait de cette façon... qui pourrait le voir dans son ensemble, pensez-vous?

1290 **Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :**

1295 C'est peut-être ce qu'on a de meilleur à date. On a retourné toutes les pierres pour savoir quelle serait la meilleure façon et la meilleure façon, semble-t-il, n'existe pas. La santé publique ne fait pas d'études globales et lorsqu'elle en fait, elle demande d'avoir un partenaire. Donc qui serait le partenaire? Il faudrait que ça soit Ray-Mont Logistiques sur Ray-Mont Logistiques, pour ce qui

est du prolongement routier, il faudrait que ça soit la Ville, le partenaire... Donc, c'est ça qui rend les choses très difficiles.

Mme LUBA SERGE :

1300

O.K., merci.

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1305

Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1310

En 2019... Je m'excuse, j'ai encore des questions et j'en profite parce que, quand même, vous représentez la mobilisation, donc je pense qu'on peut accorder un peu plus de temps pour vous.

1315

En 2019, dans le rapport de de consultation publique de l'OCPM, parce que je fais du pouce sur ce que vous venez de dire sur l'ensemble des nuisances, il y avait une des recommandations qui était d'avoir des mesures... je ne sais pas si c'est en temps réel, je ne me rappelle plus les termes exacts, mais des prises de mesures, des différents types de nuisances et que ce soit transparent, donc communiqué aux citoyens.

1320

Est-ce qu'il y a de telles des nuisances qui sont faites, ou pas, et est-ce que c'est quelque chose que vous continuez de demander ou d'exiger que ce soit fait?

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1325

C'est quelque chose que l'on continue de demander, assurément. Je pense qu'il y a une volonté d'installer une station mobile. Je me tourne vers une collègue. Cinq capteurs qui seraient installés dans le secteur, c'est à venir. Donc ça, c'est à force de le demander, parce qu'actuellement,

juste dans Hochelaga, il y a une seule station de mesure de la qualité de l'air qui mesure un seul polluant, donc on peut bien avoir la meilleure qualité de l'air à Montréal si on ne mesure pas les polluants.

1330

LE PRÉSIDENT :

O.K., donc, les cinq capteurs c'est pour les polluants atmosphériques? O.K.

1335

Vous avez parlé de la demande concernant les heures d'opération du site, et de la demande ou la volonté du promoteur de possiblement aller à 24 heures par jour. Donc, je comprends qu'il y a une demande de faite au ministère de l'Environnement et que quelqu'un aurait obtenu la demande? Est-ce que c'est exact?

1340

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

Oui, bien, le ministère de l'Environnement a reçu la demande de Ray-Mont d'étendre ses heures d'opérations 24 heures sur 24. Il était limité de 7 heures à 7 heures, il a contesté ça et puis c'est allé en règlement hors cour. Il devait resoumettre une demande et le gouvernement a donc accepté de réexaminer ses heures d'opération.

1345

LE PRÉSIDENT :

O.K., mais vous avez eu, donc... ça a été rendu public?

1350

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

Bien, on parlait de relations avec les députés, donc ça sert à ça, des députés, de nous informer de ce genre de choses.

1355

LE PRÉSIDENT :

1360 O.K., bien, si vous l'avez, vous pouvez le transmettre à notre consultation.

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1365 Je ne sais pas s'il y a un document comme tel, mais on va vérifier. Oui c'est ça, la décision n'est pas prise, donc c'est à l'étude, c'est en évaluation.

Mme LUBA SERGE :

1370 Mais je veux juste confirmer. Alors la demande c'est 24 heures par jour, pas jusqu'à minuit, mais 24 heures, 7 jours par semaine, c'est ça?

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1375 Oui, c'est ça la demande. Après, est-ce que le gouvernement va dire, bien, 5 heures du matin à minuit, comme le port, pour s'arrimer au port. C'est possible. Ce n'est pas davantage acceptable à nos yeux.

LE PRÉSIDENT :

1380 Merci beaucoup.

Mme CASSANDRE CHARBONNEAU :

1385 Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1390

Bonne fin de soirée.

Alors, bonsoir, monsieur Mizutani.

1395

M. PHILIPPE MIZUTANI, citoyen :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1400

Bienvenue.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1405

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1410

Alors, je vous rappelle, vous avez 10 minutes pour votre présentation. Je vous ferai signe, le cas échéant, 2 minutes avant l'expiration de vos 10 minutes. Alors, on vous écoute.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1415

Je vous remercie. Merci bien. Donc juste voir si... Attendez, je vais partir un peu en arrière. Parfait. Donc, donc, merci beaucoup. Je m'appelle Philippe, je suis architecte, résident de la Biscuiterie Viau.

Donc je suis contre le projet, mais pas insensible aux arguments qui appuient un projet de cette nature, qui soulignent son apport économique potentiel ou son importance stratégique. Ces

1420 arguments sont peut-être valables. Mais justifient-ils d'imposer un niveau de nuisance qui pourrait affecter la santé et le bien-être des résidents du voisinage? J'espère que la réponse est non.

1425 Si les parties impliquées souhaitent la réalisation d'un projet, j'espère qu'elles permettront l'effort et le temps nécessaire pour une analyse rigoureuse, précise et transparente du projet avant de franchir la dernière étape du cadre réglementaire. C'est vers cet objectif que je me permets d'intervenir devant vous ce soir, en soulevant plusieurs points qui m'apparaissent importants.

1430 Pour commencer, il semble évident que certaines des dérogations demandées ne sont pas acceptables si nous considérons les objectifs du plan d'urbanisme, la qualité de l'environnement et le bien-être général, notamment le pourcentage de verdissement.

1435 Le promoteur affirme qu'il ne peut pas verdir davantage, car la méthode de réhabilitation par confinement est exigée par le ministère, tel que prévu par le plan de réhabilitation. Mais si le plan spécifie cette méthode, c'est tout simplement parce que la demande a été faite dans ce sens.

La réalité est que l'enlèvement de sol contaminé, le maintien en place par encapsulation ou la phytoremédiation sont toutes des méthodes applicables. Et que du verdissement additionnel est tout à fait possible.

1440 Jusqu'ici, le seul motif avéré de ne pas verdir davantage semble être le souhait de l'entreprise de maximiser sa capacité d'opération sur le site. Cela mérite d'être dit clairement pour que le Conseil base sa décision sur des faits. Ce motif ne justifie pas une telle dérogation.

1445 Dans son analyse, le promoteur propose de retirer complètement les objectifs et critères du PIA en lien avec l'aménagement de terrain à proximité d'usage sensible. Car, de toute façon, et je cite, « les tribunaux précisent qu'il est impossible d'opérer un tel usage sans causer un minimum de nuisances ». Cette affirmation est radicale et inquiétante.

1450 Il précise aussi que la présence d'un talus et mur-écran agira comme mesure d'atténuation et que les opérations sur le site ne seront pas visibles depuis le quartier résidentiel à proximité. Voici

l'image du promoteur, un point de vue choisi très proche du mur projeté. Il est tout à fait normal de vouloir choisir son meilleur angle pour se prendre en photo, n'est-ce pas? Explorons quelques points de vue alternatifs.

1455 À droite, une photo prise dimanche dernier sur la rue La Fontaine, coin Viau, à gauche, Ontario, coin Viau. Donc, si nous passons de 7 à 8 conteneurs tels qu'autorisés, voici l'effet. Vous voyez la simulation côté Ontario? Et avec le mur? Alors là, ça bloque, antibruit projeté. Donc je réitère. La Fontaine actuellement, avec un huitième étage de conteneurs, Ontario, et ce qui est projeté.

1460 Il serait important de demander des visuels de plusieurs points de vue pour mieux saisir l'impact. Ne pas oublier que les silos sont bien plus hauts que les conteneurs, environ 34 mètres, et l'élévateur culmine à 45 mètres, environ 13 étages. C'est plus haut que les tours à condo du secteur, à part, peut-être, le Village olympique.

1465 Explorons un peu l'étude d'impact sonore par Soft dB. Voici un extrait de l'étude, un plan des activités projetées, donc, remarquez que la première rangée des conteneurs se trouve assez proche des rails sur le site, vous voyez les rectangles rouges.

1470 Si on regarde la coupe, bien, pour commencer, une petite correction est requise au dessin. Selon le plan, les conteneurs sont beaucoup plus proches des rails. Considérons la butte existante. En réponse à une question dans le cadre de la consultation, l'entreprise a répondu que le déplacement de la butte s'avère plus optimal que de la garder en place.

1475 C'est vrai, mais seulement si nous devons choisir entre l'un ou l'autre. La réflexion sonore entre la grande paroi d'acier des conteneurs et le mur risque de générer des problématiques qui ne sont pas prises en compte dans l'étude, qui se limite à simuler un maximum de trois réflexions.

1480 Le maintien de la butte verdie absorbante accompagné de l'ajout d'un mur antibruit serait sans doute une bien meilleure solution pour réduire l'impact acoustique sur le voisinage. Ces configurations pourraient d'ailleurs représenter les aménagements sans entente avec la Ville qui,

ironiquement, sont probablement meilleures pour le voisinage, car elles imposent aux promoteurs de gérer ses nuisances sur son terrain. Et il y aurait plus d'arbres et de verdissement.

1485 En ce qui concerne le mur antibruit. 12 mètres sur remblai, 16 mètres au total, à partir du niveau du sol existant. Ce que vous voyez est un ouvrage titanesque. Sans doute le plus haut mur antibruit du Canada. Comportant des coûts exorbitants qui n'ont peut-être pas été bien saisis. La configuration du croquis ne fonctionne pas. La fondation est exposée au gel. Les vibrations des chemins de fer, très probablement, imposent l'usage de pieux très coûteux. Soyons pragmatiques.

1490 Idéalement, les simulations acoustiques du promoteur devraient exclure ce mur, ou, au minimum, être effectuées avec des dimensions plus réalistes.

1495 Plusieurs autres points de l'étude méritent clarification et justifient une étude plus approfondie. La méthodologie de mesure de bruit ferroviaire de l'Office des transports du Canada offre un bon outil de comparaison à l'étude d'impact effectuée par Soft dB en utilisant la méthode simplifiée pour faire une vérification sur un point aléatoire. Donc vous voyez ici une mesure aléatoire de 75 mètres entre la source, une source le long des rails, et un seuil de niveau sonore, donc.

1500 Pour le niveau sonore d'une locomotive fonctionnant au ralenti, voici l'exercice. Donc voilà, avec des facteurs correctifs, on arrive à 46 décibels. Donc en fait... Alors, là, les données concordent pour ça. Parfait. Par contre, l'étude ne semble pas avoir pris en compte le crissement des roues générées par les portions en courbe des rails. En faisant ce calcul-là : 73 décibels. Nous sommes bien au-delà du 46 illustré sur le plan. Pour ce qui est du bruit impulsif, 81 décibels. Vous voyez, ça devrait plutôt être les couleurs que vous voyez en bas.

1505 J'ai aussi analysé l'impact du crissement des roues et du bruit impulsif perceptible de la Biscuiterie, où j'habite, à environ 300 mètres. 56 et 63 décibels. Au-delà des seuils normatifs réglementaires. Je pense qu'une contre-validation précise est méritée.

1510

Cette même étude d'impact sonore, étonnamment, se concentre beaucoup sur l'impact théorique du projet dans le contexte de la réalisation du prolongement routier de Souigny, dans l'axe l'Assomption, un projet qui est aussi vivement contesté par la population.

1515 Les résultats de l'étude de Soft dB sont étonnants. Malgré la présence d'un mur de conteneurs de 8 étages, en plus de la construction du plus haut mur antibruit du Canada, les nuisances sonores de ce nouvel axe routier dépassent les seuils maximaux réglementaires sur presque tous les points d'analyse du secteur résidentiel. C'est leur étude. Considérant ces résultats, il n'est clairement pas justifiable d'aller de l'avant avec la réalisation de ce nouvel axe routier.

1520 La réserve du ministère des Transports pourrait-elle être abandonnée et permettre l'implantation d'une surface équivalente de verdissement sur la limite ouest? Cela augmenterait la distance avec les résidences et le verdissement. Un pas vers une meilleure cohabitation. Ce projet est, à ma connaissance, sans précédent. Si les conteneurs sur 8 étages étaient des bâtiments, ce projet pourrait représenter une construction de plus de 3 millions de pieds carrés. Un énorme projet immobilier à l'échelle mondiale, le plus grand du Canada de l'histoire, c'est certain.

1525 C'est un énorme défi et il doit être étudié avec la rigueur méritée qui est largement manquante à ce jour. Ce projet constituera un prototype, une référence qui sera longuement suivie et minutieusement étudiée. Pas juste au Canada. Cela justifie pleinement l'attention et l'analyse exhaustive et précise que l'Office, la Ville et le Ministère, j'en suis certain, accordent et accorderont à ce dossier.

1530 C'est un énorme défi et il doit être étudié avec la rigueur méritée qui est largement manquante à ce jour. Ce projet constituera un prototype, une référence qui sera longuement suivie et minutieusement étudiée. Pas juste au Canada. Cela justifie pleinement l'attention et l'analyse exhaustive et précise que l'Office, la Ville et le Ministère, j'en suis certain, accordent et accorderont à ce dossier.

1535 Je suis un optimiste. Par choix. J'aime profondément et je crois en ma ville et mon pays d'adoption. J'en suis très fier. Et j'ai confiance dans le travail que vous faites. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite bon courage et bon travail.

LE PRÉSIDENT :

1540 Merci, merci à vous. Quelques petites questions pour vous. Avant de vous laisser partir.
Luba?

Mme LUBA SERGE :

Quand vous parlez du mur antibruit, vous dites que ça serait le plus haut au Canada?

1545

M. PHILIPPE MIZUTANI :

Bien, écoutez... Je n'ai pas trouvé. J'ai cherché des références, évidemment. La meilleure façon de comparer c'est toujours de trouver des précédents n'est-ce pas? Donc, je vous avoue, j'ai eu peu de temps. La raison pour laquelle je ne vous ai pas soumis un mémoire écrit, que je suis là ce soir, je m'excuse, c'est que j'ai manqué de temps.

1550

La seule référence que j'ai trouvée se trouve en Autriche. Le plus haut mur antibruit d'Autriche qui fait 13 mètres de haut et qui comporte des pieux de 1,2 mètre de diamètre. C'est une construction colossale. Je vous avoue que j'ai aussi consulté des collègues ingénieurs en structure, et la réaction a été que c'est totalement irréaliste comme construction. Et certainement extrêmement coûteuse si elle se réalise.

1555

Il faut savoir que toutes les simulations du promoteur se font avec ce mur imaginaire, n'est-ce pas? Les mêmes simulations qui sont soumises, qui font partie de l'entente, qui nous ont été soumises et qui ont été soumises aussi dans le cadre de la demande qui est faite au ministère que vous avez mentionnée tantôt.

1560

Cette même analyse sonore, par contre, ironiquement, je pense, n'appuie pas le projet de prolongement routier, n'est-ce pas? Comme vous voyez... Je ne sais pas pourquoi ils ont fait ça. Je pense qu'ils sont un peu peinturés dans le coin, mais ils ont démontré que l'axe routier, le nouvel axe routier, est catastrophique d'un point de vue sonore. Donc, voilà. C'est assez surprenant.

1565

Mais disons que pour le mur, je pense que... En tout cas, je ne sais pas ce que la Ville a fait pour estimer les coûts ou l'enveloppe budgétaire qu'ils accordent à ce projet, mais je suggère vivement une étude structurale beaucoup plus approfondie.

1570

Mme LUBA SERGE :

1575 Et quand... Je ne m'y connais pas du tout. Un mur, est-ce qu'il y a une distance entre les résidences et un mur, idéale, normalement?

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1580 Écoutez, je suis architecte et non pas acousticien. Est-ce que vous parlez d'un point de vue structural ou acoustique? Je ne suis pas acousticien, je connais certains principes. Un des principes, c'est que les murs doivent toujours être le plus près possible des sources de bruit pour qu'ils soient efficaces.

1585 **Mme LUBA SERGE :**

O.K.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1590 Mais la distance minimale par rapport aux résidences, je ne sais pas. Les résidences n'émettent pas de bruit, donc c'est vraiment plus pour les protéger. C'est sûr, selon ce que je comprends, que d'avoir un ouvrage antibruit plus proche des sources de bruit est beaucoup plus efficace.

1595 **Mme LUBA SERGE :**

O.K., merci.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais continuer sur ce même thème, parce que j'avoue que quand vous avez expliqué le bruit, vous m'avez un peu perdu.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1605

Ah.

LE PRÉSIDENT :

1610

Mais je suis sûr que vous étiez clair, je pense que c'est moi qui ne comprenais... qui n'a pas bien saisi. En fait ma question, pas tant que vous répétiez l'explication, mais que vous nous disiez qu'est ce qui serait pour vous le point de vue optimal? Je sais que vous avez présenté comment on pourrait mitiger le bruit des opérations, des activités de Ray-Mont Logistiques. Oui c'est ça. Donc, peut-être nous expliquer, un petit peu, ce que vous verriez comme étant la meilleure façon de mitiger.

1615

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1620

De mitiger? Écoutez, encore une fois, je ne suis pas acousticien. En fait, je vous avoue que le promoteur a affirmé que le déplacement de la butte était la solution qui était la plus optimale. N'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT :

1625

Oui.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1630

Mais c'est toujours un peu un jeu de mots, dans le sens où, si on a le choix entre garder la butte à un endroit ou de la placer à l'autre, bien, c'est sûr que de placer la butte à un endroit entre les résidences et non seulement les rails du promoteur, mais ceux du CN comporte certains avantages. Par contre, comme je vous ai indiqué, je pense qu'ils ont peut-être sous-estimé l'impact d'avoir... Premièrement, cette configuration qui crée une sorte de chambre de son.

1635 Comme je dis, l'étude semble être limitée. Malgré le fait que je ne suis pas acousticien, ça
semble être le cas à ma vue. Et puis clairement, si cette configuration de garder la butte en place
et de construire le mur antibruit n'a pas été évaluée, bien, j'estime qu'il faut qu'elle soit évaluée.
1640 Dans le sens où je pense que les études qui ont été faites sont loin d'être suffisamment exhaustives,
mais ont été tout simplement faites, bien, dans l'intérêt, on va dire du promoteur, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. O.K. Je comprends votre point.

1645 Vous avez parlé du verdissement, donc, qui était possible malgré les explications ou les
raisons invoquées par le promoteur qu'il ne pouvait pas aller au-delà de ce qui est proposé. Pouvez-
vous préciser à ce niveau-là, aussi?

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1650 Tout à fait. Encore une fois, là, j'ai consulté des experts qui sont dans mon milieu, donc, je
pense que c'est encore une fois un jeu de mots, à ma compréhension. Dans le sens où ils
spécifient... l'entente ou le plan de réhabilitation spécifie l'encapsulation, c'est tout à fait possible.

1655 Mais disons que la demande est faite suivant une méthode, et le plan est approuvé de cette
méthode. Si le promoteur avait la volonté de verdir le site, il pourrait le faire. En fait, c'est sûr que...
La ville pourrait se référer, par exemple, au travail du professeur Labrecque de l'Université de
Montréal. La phytoremédiation pour ce type de contaminant, de ce qu'on m'a expliqué, de métaux,
est tout à fait possible.

1660 La raison pour laquelle la phytoremédiation est souvent mise de côté, c'est qu'elle prend
beaucoup de temps. 10, 15 ans, n'est-ce pas, pour réussir? Sauf que si on dédie une portion du
terrain au verdissement et à la phytoremédiation, il n'y a aucun problème.

1665 Donc c'est très important que vous creusiez pour arriver jusqu'au bout de ces
argumentaires-là. Parce que si la dérogation n'est pas justifiable d'un point de vue technique, si elle
n'est pas justifiable parce que le promoteur a la capacité d'opérer dans une superficie plus petite,
mais que la seule raison que cette dérogation est demandée, c'est pour maximiser les opérations
1670 du site, il faut vraiment que ça soit clairement compris, ça. Donc je vous encourage évidemment à
bien étudier la question.

LE PRÉSIDENT :

1675 O.K. Peut-être une dernière question. Vous avez montré où vous habitez.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

Oui.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Et je suis curieux de savoir, par rapport au bruit que vous entendez de chez vous.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1685 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1690 Vous avez parlé du bruit des trains.

M. PHILIPPE MIZUTANI :

1695 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends qu'il n'y a pas beaucoup d'opérations de trains actuellement, mais il y en a quand même.

1700

M. PHILIPPE MIZUTANI :

Oui.

1705

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que vous entendez le train de chez vous?

1710

M. PHILIPPE MIZUTANI :

Oui, tout à fait. Donc, comme je disais, j'habite à un peu plus de 300 mètres des rails. Donc, oui, tout à fait. Nous entendons les trains quand ils viennent. Surtout le bruit du crissement, n'est-ce pas? C'est très... ça n'arrive pas souvent, n'est-ce pas? Donc, une fois par semaine, au plus, je l'entends surtout que je ne suis pas là pendant la journée, souvent.

1715

Bien, c'est sûr qu'on l'entend. Et je pense que la notion qui est... on va dire, qui est proposée par l'étude du promoteur, que les bruits du projet sont en dessous des bruits ambiants, très difficilement. Je dirais, j'ai du mal à y croire.

1720

Donc il faut savoir aussi que le mur antibruit qui est proposé ne protégera pas du tout les résidences qui sont au nord d'Ontario. Donc toutes les résidences qui sont, on va dire, le long du chemin cyclable qui se trouve là, incluant la Biscuiterie, le mur s'arrête avant, tout simplement parce que la Ville n'a pas été en mesure d'acquérir une portion du site plus haut et d'offrir cette protection-là.

1725

Donc, nous sommes extrêmement inquiets, évidemment, de cette réalité. Puis à cette distance, selon, comme je vous ai démontré, la méthode simplifiée, bien, les bruits des rails sur le site de Ray-Mont Logistiques, selon mon analyse, seraient dérogatoires.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci beaucoup.

1735 **M. PHILIPPE MIZUTANI :**

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1740 Alors, madame Podvin-Nouail.

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL, citoyenne :

Oui, c'est ça.

1745

LE PRÉSIDENT :

Merci de venir à cette consultation. Vous êtes notre dernière intervenante. Alors, vous avez 10 minutes, on vous écoute.

1750

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

1755

Bonsoir, merci de m'accueillir, puis navrée d'avance si j'ai des trémolos dans la voix, ce n'est pas un exercice habituel pour moi donc je suis un peu stressée. Donc, je m'appelle Anne-Claire Podvin-Nouail et je me présente ce soir de façon modeste en ma qualité de citoyenne de

Viauville depuis 2021, pour vous partager pourquoi, selon moi, il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour le projet dévastateur de Ray-Mont Logistiques dans notre quartier.

1760 Pour commencer, j'aimerais d'ailleurs vous raconter une petite anecdote de ma vie personnelle. Le soir où nous avons fait notre offre d'achat, la première de ma vie, avec mon conjoint, avec l'espoir d'un futur durable et heureux dans le quartier, j'ai passé ma soirée un peu nerveuse à valider scrupuleusement toutes les conditions dans le quartier, recherche des zones inondables, terrains contaminés, etc. Et puis je suis tombée sur le terrain de Ray-Mont Logistiques, dont j'avais déjà entendu parler. Là, à quelques mètres de mon futur chez-moi.

1765 À ce moment, paniquée, j'ai réveillé mon conjoint et je lui ai dit, on ne peut pas acheter, il faut tout annuler, appelons la courtière demain, je ne peux pas habiter là, on ne peut pas habiter là, ça va être horrible, ça va être invivable.

1770 À l'époque, Ray-Mont possédait le terrain, mais il ne s'était pas encore installé. La Ville et la Mobilisation 6600 tenaient bon la résistance depuis plusieurs années pour protéger le quartier et ses résidentes et résidents. D'ailleurs, je les remercie à l'occasion, la Mobilisation, les élus et toutes les personnes qui nous soutiennent depuis des années, qui se sont investies pour protéger le vivant dans ce qu'il a de plus beau dans ce quartier.

1775 Donc, ce soir-là, mon conjoint et notre courtière ont réussi à me rassurer et à me dire que ce projet-là ne se passerait jamais parce qu'il y avait du monde qui tenait bon et qui résistait. Mais finalement, Ray-Mont s'installa cinq mois plus tard, installa ses conteneurs, changeant de façon définitive la vue que j'ai depuis ma fenêtre, mais aussi ma vie.

1780 C'est depuis ce jour que je me suis engagée et promis à moi-même de tout faire pour protéger ce quartier qui est devenu le mien. Aujourd'hui, je suis devenue maman d'un petit garçon et je suis profondément inquiète pour notre futur, pour le sien.

1785 Je me présente donc devant vous ce soir pour revendiquer un cadre de vie digne et sain pour ma famille et pour mon fils de 19 mois, tout autant que pour tous les enfants qui comme lui,

1790 jouent tous les jours, par exemple, au parc St-Clément, qui se trouve à quelques mètres du terrain et qu'on devine parfois sur certaines photos. Particulièrement l'été, où les températures sont insupportables, puisque nous sommes déjà dans un des quartiers avec les plus grands îlots de chaleur du Québec, et donc, tous les jours, on profite de la zone de rafraîchissement et de la pataugeoire avec de nombreux bébés et jeunes enfants.

1795 Dans ce même parc, mon fils joue dans le sable dans lequel des particules fines vont retomber, des particules qu'un simple mur antibruit ne saura retenir. Je me questionne. À quoi mon fils sera-t-il exposé? Potentiellement à des perturbateurs endocriniens qui sont souvent présents en quantité alarmante dans les produits agroalimentaires tels que ceux que Ray-Mont pense exposer, transférer. Sera-t-il exposé à des poussières toxiques émises par le va-et-vient des centaines de camions et de trains? C'est plein de questions que je me pose. Et d'inquiétudes.

1800 Parlons de trains, même s'ils sont peu nombreux, ils nous réveillent déjà parfois la nuit par leurs rares, mais bruyants passages. J'habite moi aussi la Biscuiterie, comme mon voisin qui vient de passer juste avant, et je vous confirme qu'on les entend. Qu'en sera-t-il quand à longueur de journée, je devrai supporter la fatigue imposée par ces bruits intenses qui m'empêcheront de me concentrer pendant mes longues journées de travail, déjà, derrière un écran?

1805 Quand le soir suivant, je serai réveillée par les sirènes d'avertissement d'un bateau du port, parce que ça aussi, je l'entends déjà. Quel en sera le coup sur ma santé mentale et physique, sur celle de mon fils, sur celle de mon conjoint atteint d'asthme? Arrivera-t-il toujours à respirer correctement?

1810 Le feu qui a eu lieu fin septembre au port de Montréal est un bon exemple des nuisances auxquelles nous sommes déjà trop souvent exposés. Ce jour-là, je n'ai pas été prévenue, la garderie de mon fils n'a pas été prévenue, donc j'ai passé les plusieurs heures de confinement imposées dehors avec mon bébé de 17 mois à l'époque. Et aujourd'hui, souvent, je me sens impuissante et prise au piège dans une zone dans laquelle je ne me sens pas en sécurité.

1820 Ceci étant dit, j'aimerais aussi revenir sur le contexte dans lequel l'OCPM entreprend aujourd'hui cette consultation publique. J'aimerais rappeler que depuis l'achat du terrain en 2016, l'entreprise a rencontré une forte opposition des citoyennes et des citoyens et des élus de l'arrondissement, sincèrement préoccupés par les nombreux impacts sur la santé et la qualité de vie des résidentes et résidents du quartier que ce projet pourrait entraîner.

1825 Malgré les tentatives multiples de la Ville de Montréal de bloquer le projet et de nous protéger, Ray-Mont Logistiques a finalement obtenu gain de cause à coups d'attaques judiciaires répétées. L'entreprise se vante éhontément aujourd'hui d'avoir obtenu la collaboration – et je mets de gros guillemets – de la Ville. Moi, j'appelle plutôt ça de l'extorsion. En effectuant des pressions financières sur la Ville qu'elle ne peut absolument pas supporter, sans quoi elle mettrait en péril son budget et bien d'autres projets, et donc, finalement, sur nous les citoyennes et citoyens.

1830 Non contente d'avoir déjà obtenu gain de cause par la pression, l'entreprise souhaite aujourd'hui, entre autres, se déroger de ses obligations de base de planter quelques arbres en nous en promettant 134 sur son terrain immense. C'est une vraie plaisanterie. Ray-Mont Logistiques remet par ailleurs l'odieux de l'ensemble des minces mesures de mitigation prévues afin de nous protéger des nombreuses nuisances que ces activités vont générer dans notre quartier, sur la responsabilité de la Ville de Montréal et de l'arrondissement MHM, lequel lui a déjà versé des sommes faramineuses de 17 millions en guise d'entente face aux poursuites d'un tiers de milliard qui pesaient sur ses épaules, lesquelles ne pouvaient pas supporter.

1840 Ray-Mont Logistiques fournit par ailleurs des estimations bancales et mal documentées des nuisances générées par ses activités – et je remercie mon voisin qui l'a très bien expliqué –, basées sur des scénarios qui ne reflètent pas la réalité de ses intentions futures. Intentions, d'ailleurs, qu'elle s'est bien cachée de nous transmettre de façon transparente lors de la première rencontre, quand on posait notamment des questions sur ses horaires d'ouverture, puis en nous répondant de façon très évasive, puis en nous mentant, en fait, dans la face, parce qu'on l'a appris quelques jours plus tard lorsque ça a été rendu public.

1850

Donc, pour moi, l'entreprise Ray-Mont Logistiques démontre ainsi, et de plusieurs manières, qu'elle n'est pas transparente, qu'elle ne nous dit pas la vérité, qu'elle emploie des techniques trompeuses, qu'elle cherche à se dérober de ses obligations, qu'elle utilise des techniques de pression pour obtenir ce qu'elle souhaite. Qu'elle ne prend aucune mesure pour démontrer de manière transparente l'innocuité de ses activités.

1855

D'ailleurs, je tiens à souligner ici qu'il aura fallu 15 jours pour obtenir une réponse vraiment banale et ne démontrant aucun souhait de collaboration ni considération à ma question concernant les opportunités de collaboration avec la Direction régionale de la santé publique afin de mener une étude d'impact sur la santé ayant pour objet son projet de plateforme intermodale.

1860

Pour finir, dans un contexte géopolitique de plus en plus dangereux pour l'avenir de notre planète et de l'humanité telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec à la tête des plus grandes puissances internationales des négationnistes des changements climatiques, je crois fermement qu'il est essentiel aujourd'hui d'être du camp de ceux qui font preuve de courage politique en plaçant l'humain et la nature avant les intérêts économiques de compagnies privées d'un autre temps.

1865

Le projet d'expansion de la plateforme intermodale de Ray-Mont Logistiques à Viauville est un affront à notre qualité de vie et à la préservation de notre santé et de notre bien-être. Il est urgent et crucial de soutenir des projets qui prennent soin du vivant. Ce projet, c'est celui d'un corridor vert, d'un lieu citoyen de rencontre, de partage et d'expansion de la nature et de la biodiversité. C'est notre rêve pour un futur durable. C'est notre pouvoir et notre responsabilité, aussi. Pour léguer à nos enfants et notamment au mien, un monde vivable et juste.

1870

Aujourd'hui, je demande à la Ville et à l'OCPM de nous protéger, ma famille et moi, ainsi que tous mes voisins et voisines, de protéger notre santé, notre qualité de vie et aussi notre droit fondamental à bénéficier d'un milieu de vie sécuritaire où la biodiversité demeure préservée et accessible.

1875

Aujourd'hui, je suis du rang de la horde grandissante d'humains engagés, résilients et courageux, conscients des défis d'envergure qui se profilent devant nous dans les prochaines années et de l'importance de protéger le futur du quartier et celui de nos enfants.

1880 C'est pourquoi je demande le soutien de l'OCPM dans ce qu'il y a de plus juste et de plus cohérent. Le projet destructeur de Ray-Mont Logistiques, c'est non, et ça ne passera pas dans Viauville.

1885 Alors je vous le demande, s'il vous plaît, monsieur et madame les commissaires, je vous le demande bien respectueusement. Osez être courageux comme nous, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1890

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

Merci.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

1900 Vous l'avez évoqué. Depuis que vous habitez le quartier, il y a eu dégradation, si je comprends bien de votre qualité de vie. Pouvez-vous nous donner quelques exemples, ou des éléments plus précis de nuisances ou d'impacts à votre qualité de vie que vous subissez, qui auraient augmenté, donc, dans les dernières années?

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

1905 Oui. Bon, bien, premièrement, je pense que c'est assez évident, mais il y a le visuel. Même si ça peut paraître secondaire, je pense que personne ne souhaite vivre avec des *containers* dans la face. En tout cas ce n'est pas ce que j'espérais, moi, pour ma vie et celle de ma famille. Ensuite

les poussières. Honnêtement, bien, quand je laisse les fenêtres ouvertes, moi, j'habite vraiment sur la façade de la rue Ontario, donc qui est peut-être un peu plus directe que certaines personnes qui sont du côté cour du bâtiment, notamment. Donc ça, c'est aussi autre chose que j'ai remarqué.

1910

Puis les trains, moi, ça me dérange particulièrement quand ils passent la nuit, ça me réveille. Pendant la journée aussi, c'est désagréable. Dans ces cas-là, je ferme mes fenêtres, puis j'essaie d'oublier que c'est là.

1915

Mais il y a aussi tout le stress que je ressens à l'idée que tout ça empire. C'est mon lieu de vie. C'est un lieu dans lequel je pensais rester, pour lequel j'ai investi des finances, que je ne peux pas me permettre de déménager demain.

1920

Et voilà, en fait, ça me stresse d'imaginer que ça va juste empirer. Que ça va être de pis en pis, puis que ça met en péril la santé de mon fils. Ça, c'est ce qui me stresse le plus. Donc ça me génère de l'anxiété.

LE PRÉSIDENT :

1925

Merci. Luba?

Mme LUBA SERGE :

1930

J'ai le goût de vous poser... de continuer un peu sur la même idée. Comme mère d'un jeune enfant, je ne sais pas... sans doute, vous parlez à d'autres parents. Comment est-ce que les enfants, les jeunes enfants, vivent ce que vous vivez? Alors c'est sûr que la poussière par exemple, peut-être qu'ils ne vont pas voir la différence de ce qu'il y avait, mais les bruits... Est-ce que vous voyez que ça a un impact sur les jeunes enfants?

1935

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

C'est difficile à dire.

Mme LUBA SERGE :

1940 Oui.

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

1945 Honnêtement, mon enfant est très jeune donc son sommeil n'est pas très stable. Par contre, je pense qu'il peut y avoir un impact direct, notamment, bien, sur le fait qu'il joue dehors avec ce bruit-là, la fatigue que ça peut représenter pour eux. Il y a aussi déjà les bruits du port, les bruits des voitures, parce qu'il y a quand même plusieurs camions qui passent sur Viau qu'on entend aussi.

1950 Après, bon, on vit en ville, je suis consciente qu'on ne peut pas s'en empêcher, mais on est déjà dans un secteur qui souffre de très peu de verdissement, de peu d'espaces dont on peut profiter. Et ceux qu'on a en ce moment sont en péril. Moi, je profite beaucoup du boisé Vimont et du boisé Steinberg. J'allais sur la friche avant, mais je n'ose plus trop y aller, de peur de prendre une amende du CN. Donc, ce sont des endroits où, bien, sur l'heure du lunch, on peut déconnecter, à la fin de la journée beaucoup plus facilement que voilà, prendre son auto. Je n'ai pas d'auto, d'ailleurs, pour...

1955

Mme LUBA SERGE :

1960 O.K.

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

1965 ...simplement couper et puis être en nature, voilà, ça fait du bien, on le sait tous, c'est important. Puis pour mon enfant aussi, j'ai envie qu'il puisse grandir à côté de tout ça. J'ai envie de pouvoir l'amener dans les boisés, jouer avec la terre, les feuilles, tout ça. Ce n'est pas des choses auxquelles on a accès dans notre quartier.

Enfin, pour moi, c'est essentiel que ce soit préservé puis que tous les jeunes enfants puissent en bénéficier.

1970

Mme LUBA SERGE :

Merci.

1975

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

Je détourne un peu de votre question, mais, honnêtement, c'est difficile pour les enfants d'y répondre. Je pense qu'il y a plusieurs personnes qui ont des enfants plus âgés qui ont pu témoigner, puis qui ont peut-être d'autres choses à dire.

1980

Mme LUBA SERGE :

Merci. Mon autre question. Vous faites référence à la collaboration avec le département de santé publique. Est-ce que c'était dans le cadre d'études où il y avait une autre collaboration que vous aviez prévue?

1985

Mme ANNE-CLAIRE PODVIN-NOUAIL :

Je pense que ma concitoyenne Josée Desmeules en a parlé un petit peu plus tôt dans la journée aujourd'hui. En fait, le but, ce serait vraiment qu'on ait des études plus poussées et réalistes, parce qu'encore une fois, je pense que ce qui est présenté ne l'est pas, sur les impacts réels et multifactoriels, en fait, que ça aurait, parce que ça a déjà été dit, aussi. Mais on parle ici du projet de Ray-Mont, mais il y a aussi le projet d'extension de Souligny, il y a aussi la présence déjà du port et d'autres industries, et donc, en fait tout le cumulatif, quel est l'impact à long terme sur nous et sur notre santé.

1995

Mme LUBA SERGE :

2000

O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

2005

Merci encore pour cette présentation. Ceci, donc, met fin à l'audition des opinions de la consultation sur le site Ray-Mont Logistiques, secteur Assomption Sud. Voilà.

2010

Alors, je remercie encore toutes les personnes qui se sont déplacées aujourd'hui et qui ont participé à cette consultation. Je salue les personnes qui nous ont suivies en ligne également. Enfin, merci à ma collègue commissaire, à l'analyste, à l'équipe de l'OCPM ainsi qu'aux personnes à la régie et à la coop webtv.

2015

Alors, la Commission poursuivra son travail d'analyse au cours des prochaines semaines afin de remettre son rapport et sa recommandation et de les présenter à la Ville de Montréal au tournant de l'année 2025. L'ensemble de la documentation, les transcriptions, les opinions écrites ainsi que le rapport seront disponibles sur le site Internet de l'OCPM.

2020

J'ajoute que l'Office est aussi actuellement en phase de rédaction de rapports pour les consultations publiques portant sur le projet Place Versailles et le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

2025

Enfin, plusieurs activités à travers l'ensemble du territoire montréalais sont déployées pour le mandat de consultation confié à l'OCPM sur l'itinérance et la cohabitation sociale. Des conversations citoyennes auront lieu début décembre et en janvier, et le processus formel débutera le 21 janvier 2025.

Nous vous invitons à vous tenir informés des prochaines consultations publiques en vous inscrivant à l'infolettre de l'OCPM et en nous suivant sur nos réseaux.

Alors, je vous remercie encore une fois, et vous souhaite une bonne fin de soirée.

2030

AJOURNEMENT

2035

Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n°3613178, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

2040

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



2045

Anne-Marie Venne, s.o. n° 361317 8